



LA LONGUE MARCHE

Les francophones à l'ACPPU
1951 - aujourd'hui

par Greg Allain



Greg Allain est professeur associé au Département de sociologie de l'Université de Moncton. Il est coauteur de trois livres sur les communautés acadiennes minoritaires en milieu urbain au Nouveau-Brunswick. Il est également auteur ou coauteur d'une quarantaine d'articles scientifiques ou de chapitres de livres, principalement sur la société acadienne. Il a été pendant quatre ans président de son syndicat local, l'Association des bibliothécaires, professeurs et professeurs de l'Université de Moncton, et c'est à ce titre qu'il dirigea la première grève à son campus à l'hiver 2000, qui se solda, de l'avis de tous, par des gains appréciables. Il fut élu en mai 2000 au Comité de direction de l'ACPPU et occupa, jusqu'en 2012, divers postes, dont la présidence de 2006 à 2008. Il fut le premier président du Comité des francophones lors de sa création en 2005, et le premier représentant des francophones au Comité de direction en 2011-2012 lorsque ce poste fut établi.

LA LONGUE MARCHE

Les francophones à l'ACPPU
1951- aujourd'hui

par Greg Allain

Publié par
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Avril 2015

Table des matières

Remerciements	4
Introduction	5
Un mot sur les sources	6
Les francophones à l'ACPPU : Un progrès linéaire?	7
Les premières années (1951-1971) : Une présence au Comité de direction	8
Le français dans le <i>Bulletin</i> (1953-1970)	10
La deuxième période : des hauts et des bas (1970-1985)	12
a) La syndicalisation des professeurs d'université	12
b) La création d'une fédération de professeurs d'université du Québec	15
c) La place du français dans le <i>Bulletin</i> de l'ACPU (1970-1990)	18
Des réformes structurelles accordant plus de place aux francophones (1996-2013)	20
Le Comité des francophones	22
Thèmes de discussion et demandes formulées par le Comité des francophones	23
Un projet ambitieux : Un premier colloque de l'ACPPU sur les questions francophones	26
Une autre avancée à l'occasion de la réforme des structures du Comité de direction en 2010	28
2011 : Le retour à l'ACPPU du Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL)	29
Combien de francophones à l'ACPPU?	31

Conclusion :	
L'épopée des francophones à l'ACPPU	32
Bibliographie	33
Annexe 1	
Liste des présidents francophones de l'ACPPU	36
Annexe 2	
Liste des vice-présidents francophones de l'ACPPU	36
Annexe 3	
Liste des professionnels francophones employés par l'ACPPU	37
Annexe 4	
Programme de la Conférence des francophones de l'ACPPU, 11-13 juin 2010	38
Annexe 5	
Jean-Charles Cachon, <i>Les conditions de travail des francophones</i> , Conférence des francophones, 12 juin 2010	42
Annexe 6	
Notes des secrétaires d'atelier lors de la Conférence des francophones de l'ACPPU, 11-13 juin 2010	44
Annexe 7	
Compte rendu de la séance plénière de la Conférence des francophones de l'ACPPU, par Greg Allain, le 13 juin 2010	47
Annexe 8	
Bilan des réalisations du Comité des francophones de l'ACPPU depuis sa création en 2005, par Greg Allain	50
Annexe 9	
Présentation au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, par Greg Allain, 12 mars 2009	53
Annexe 10	
Membres du Comité des francophones, 2005-2013	56

Remerciements

En premier lieu, j'aimerais signaler les efforts effectués par tous ceux qui ont, pour ainsi dire, porté le flambeau francophone au cours des premières décennies, par les participants à la Réunion des associations francophones et bilingues au fil des ans, puis tout particulièrement par les valeureux membres du Comité des francophones depuis 2005, qui ont cru à la cause, même s'il a fallu faire pas mal de défrichage les premières années...

Le personnel toujours dévoué et professionnel de l'ACPPU mérite tous nos remerciements, à commencer par Robert Léger, complice de longue date qui a appuyé le dossier avec diplomatie et détermination pendant près de 30 ans. Il convient également de remercier Donald Savage, même si les progrès touchant les francophones ont été sporadiques sous sa direction générale (1972-1997). Un énorme merci au directeur général Jim Turk pour son écoute et son appui indéfectibles. Un vrai francophile! Merci aussi à la vaillante responsable du *Bulletin de l'ACPPU*, Liza Duhaime : sous son habile direction, la proportion d'articles publiés en français a grandement augmenté, de sorte que maintenant, chaque numéro en français présente presque autant d'articles que son pendant en anglais. J'aimerais remercier en particulier les membres du personnel qui ont accompagné successivement le Comité des francophones depuis ses débuts en 2005 : Mariette Pilon, Mélanie Forget, Peter Simpson, Chantal Sundaram. Merci également à tous les autres employés, francophones, anglophones ou bilingues, trop nombreux pour être tous nommés ici.

Merci enfin à tous les membres du Comité de direction, que j'ai côtoyés et appréciés pendant mes 12 années au sein du Comité. Un merci spécial à Gordon Shrimpton, ancien président d'assemblée du Conseil, un autre francophile averti, qui ne manquait jamais les rencontres de la Réunion des associations francophones et bilingues, et à William Bruneau, quatrième président francophone de l'ACPPU en 1996, après une absence de francophones à ce poste de plus de 20 ans. Comme on peut le lire dans le texte, William a toujours soutenu les francophones à l'ACPPU, et son initiative modeste en 1996 aura eu des conséquences totalement inattendues – et très bénéfiques – pour tous les francophones dans l'organisation.

Introduction¹

L'histoire des organisations, surtout quand celles-ci ont été en activité pendant un certain temps, est très importante. D'abord, nous avons en quelque sorte un devoir de mémoire envers les pionniers qui ont participé à la fondation de l'organisation et qui ont par la suite contribué à son développement. Puis, comme il manque généralement de traces écrites des origines et des premières années, et à défaut le plus souvent d'une histoire officielle, reconstituer le parcours d'une organisation grâce à une recherche quasi archéologique par moments représente le meilleur moyen de mesurer le chemin parcouru, d'en célébrer les victoires et d'en tirer des leçons pour éclairer le présent et planifier l'avenir². Quand il s'agit d'une organisation syndicale, comme c'est le cas ici, c'est l'occasion pour les membres de renforcer leur sentiment d'appartenance et de solidarité en se remémorant les bons moments comme les moments difficiles. Pour les nouveaux membres, c'est une excellente introduction à leur association syndicale. L'organisation dont il sera question ici n'est pas à proprement parler un syndicat, mais une fédération nationale d'associations et de syndicats, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, l'ACPPU, créée en 1951. Même si on ne dispose pas encore d'une histoire de l'organisation, l'objectif ici n'est pas de faire l'historique comme tel de l'ACPPU, mais d'analyser la présence et le rôle dans le temps des francophones à l'intérieur de l'organisation. On dit souvent que l'on juge une société sur la façon dont elle traite ses minorités : le même constat devrait s'appliquer aux organisations. Cependant, les francophones ne sont pas n'importe quelle minorité : ils sont considérés comme l'un des deux peuples fondateurs du Canada, et le français est l'une des deux langues officielles du pays protégées par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Dans la littérature sociologique canadienne³, il y a très peu d'études sur la place des francophones dans les syndicats. Un ouvrage assez récent (Hunt et Rayside, 2007) traite de la diversification croissante des effectifs syndicaux et des progrès accomplis par les minorités au chapitre de l'équité. Le Canada serait un des leaders internationaux dans ce domaine (Rayside, 2007, 2008) et cette position tirerait son origine des revendications du Québec pendant les années 1960 (Rayside, 2002, 212). Mais cela ne touche pas les francophones. Le seul article qui traite explicitement du sujet est paru au début des années 2000 (Ogmundson et Doyle, 2002) : il retrace la présence grandissante des femmes et des francophones⁴ parmi « l'élite syndicale » composée des dirigeants des 30 plus gros syndicats au Canada, entre 1960 et 2000. Les femmes, dont la représentation au sein des comités de direction en 1960 atteignait tout juste 4,1 %, ont connu une remontée fulgurante au cours des années 1970 et 1980, jusqu'à constituer 33 % des membres de ces comités en 1999. Pour ce qui est

-
1. Le présent texte est une version profondément remaniée et augmentée d'une présentation faite lors du premier colloque de l'ACPPU sur le thème « Francophonies minoritaires et syndicalisme dans l'éducation postsecondaire : de la défense des droits à la pleine reconnaissance », Ottawa, 11-13 juin 2010.
 2. L'auteur a également écrit l'historique de son association à l'occasion de son 20^e anniversaire (Allain et Brideau, 1997), et produit un album-souvenir à l'occasion du 35^e anniversaire de celle-ci (Allain, 2012).
 3. L'auteur est sociologue.
 4. Les auteurs utilisent l'origine ethnique pour distinguer l'ascendance britannique ou française des gens.

des francophones, davantage présents en 1960 (18,4 %), leurs progrès s'avèrent moins spectaculaires, mais très réels : en 1999, ils occupaient 33,3 % des postes de direction dans les syndicats.

Ce n'est pas vraiment l'objet de notre propos, car nous n'avons pas en main la composition complète des comités de direction de l'ACPPU depuis ses débuts. Nous signalerons la présence de présidents et de vice-présidents francophones, dont nous avons la liste, ainsi que de membres de comités francophones, les rares fois où cette information sera disponible. Mais nous aimerions aussi identifier l'espace mouvant occupé par les francophones selon les associations ou syndicats affiliés à l'ACPPU, et la présence ou l'absence de structures (y compris la couverture par le *Bulletin* mensuel de l'organisation) reconnaissant l'existence des francophones dans l'organisation et leur donnant une voix dans les débats et les décisions. Chemin faisant, nous essaierons de répondre aux questions suivantes :

- Depuis quand les francophones font-ils partie de l'ACPPU?
- Quelle place les francophones ont-ils occupée?
- Cette place a-t-elle été constante ou a-t-elle fluctué selon les périodes?
- Quelle est la situation des francophones aujourd'hui à l'ACPPU?
- Combien y a-t-il de francophones à l'ACPPU?

Un mot sur les sources

La question des sources s'est posée dès le début de cette recherche. Sur quoi nous baser? Difficile de lire les milliers de procès-verbaux des réunions du Comité de direction, du Conseil et des divers autres comités (ce type de données est aujourd'hui beaucoup plus accessible, puisque les procès-verbaux des réunions du Comité de direction et ceux des assemblées du Conseil ont tous été numérisés). Le *Bulletin de l'ACPPU* a alors semblé une source opportune : publié à raison de deux numéros par an à compter de janvier 1953, puis de quatre numéros par an dès 1958, il paraît depuis quelques années dix fois par an. Cela forme un corpus de quelques centaines de documents à dépouiller, donc un ensemble documentaire de taille raisonnable et, qui plus est, fiable, puisque toutes les informations importantes doivent normalement s'y retrouver. Certains faits ont été corroborés par l'historique des organisations de professeurs de l'Université Laval (Pettigrew, 1999) et de l'Université de Montréal (Rouillard, 2006), syndicats auxquels un livre a été consacré, et par un certain nombre d'autres ouvrages pertinents.

La période récente est assez bien connue de l'auteur, puisqu'il a siégé pendant quatre ans comme délégué au Conseil de l'ACPPU, à titre de président de son association, l'ABPPUM, entre 1996 et l'an 2000, puis comme membre du Comité de direction à divers titres de l'an 2000 à 2012. À partir de 1996, le présent texte s'appuie sur ses observations personnelles et sa connaissance de la documentation produite au cours de cette période, comme source additionnelle de données pour le présent projet.

Il y a eu trois présidents francophones issus de l'Université Laval et de l'Université de Montréal entre 1962 et 1972. Puis, plus rien, jusqu'à l'élection d'un Fransaskois, William Bruneau, à la

présidence en 1996, année où l'on peut observer la réapparition progressive des francophones à l'ACPPU. Par conséquent, il semblait de prime abord que trois périodes distinctes se dessinaient :

- une première vers les débuts, où les francophones occupaient une certaine place au sein de l'ACPU;⁵
- puis, presque un quart de siècle de repli, sinon carrément d'absence;
- et enfin, une remontée graduelle à partir du milieu des années 1990, et une présence reconnue au sein des structures au cours des années 2000.

Les francophones à l'ACPPU : Un progrès linéaire?

L'analyse déjà évoquée d'Ogmundson et Doyle (2002) mesurant la proportion de francophones au sein des comités de direction des 30 plus grands syndicats canadiens démontrait un progrès linéaire : en effet, de 1960 à 1999, le pourcentage de francophones augmentait chaque décennie. En tenant compte de nos mesures plus globales, était-ce aussi le cas à l'ACPPU? À première vue, il semblerait que la trajectoire des francophones y ait été plus saccadée, non linéaire. Nous savons que ceux-ci ont été présents lors d'une première période, allant en gros de 1951 à 1972. L'Association des professeurs de l'Université Laval aurait été l'une des associations ayant présidé à la création de l'ACPU en 1951 (Tudiver, 1999, 39). Et, comme nous l'avons mentionné, il y a eu trois présidents francophones de l'ACPU entre 1962 et 1971.

Puis, on dirait, toujours à première vue, qu'il y a eu une éclipse de la présence francophone pendant un quart de siècle. Ce n'est qu'en 1996 qu'un nouveau président francophone apparaît sur la scène et – pure coïncidence? – c'est à partir de ce moment qu'on peut observer une « renaissance » francophone à l'ACPPU, qui dure jusqu'à aujourd'hui.

Ce portrait vite tracé correspond-il à la réalité? Si c'est le cas, à quoi attribuer cette éclipse de 25 ans? Mais y a-t-il vraiment eu éclipse? L'analyse des faits va nous montrer que l'histoire est peut-être plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord.

5. Le sigle reflète la situation avant la féminisation du nom et du sigle, qui ne viendra que beaucoup plus tard.

Les premières années (1951-1971) : Une présence au Comité de direction

On connaît les origines de l'ACPPU : en 1948, jugeant que la situation des professeurs d'université se détériorait⁶, l'association des professeurs de l'Université de l'Alberta envoie une lettre aux autres associations (il n'y en avait que sept ou huit au Canada à l'époque), leur demandant si elles sont intéressées à mettre sur pied une fédération nationale, qui se consacrerait aux :

[...] questions telles que les salaires, la permanence, les fonds de pension, les allègements fiscaux, les congés sabbatiques et la liberté académique.

— « L'histoire de l'ACPPU », document posté sur le site web de l'organisation

La réponse est très positive et, après une courte période de planification, la décision de fonder une organisation pancanadienne est prise lors du Congrès des sociétés savantes tenu en 1950 au Collège militaire royal du Canada à Kingston. L'ACPU tient sa réunion inaugurale l'année suivante, à l'occasion encore du Congrès des sociétés savantes, qui a lieu cette fois à l'Université McGill. (Ces réunions conjointes s'expliquent par le fait qu'à l'époque, il était seulement possible d'obtenir des fonds pour participer à des congrès scientifiques.)

Diverses sources semblent indiquer que l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval (APCUL), mise sur pied en janvier 1951 (Pettigrew, 1999, 11) aurait fait partie du groupe d'associations présentes lors de la fondation de l'ACPU. Par la suite, parmi les associations francophones du Québec, l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, constituée en 1955, s'est affiliée à l'ACPU en 1956 (Rouillard, 2006, 33), suivie en 1958 de l'Association des professeurs de l'Université de Sherbrooke.

Au cours des années 1960, les francophones québécois ont dû être actifs au sein de l'ACPU, puisque trois d'entre eux en occupent la présidence :

- en 1962-1963, Émile Gosselin, de l'Université Laval;
- en 1965-1966, Jacques Saint-Pierre, de l'Université de Montréal;
- en 1971-1972, Robert Bertrand, de l'Université de Montréal.

De plus, ainsi qu'en attestent les divers numéros du *Bulletin de l'ACPU*, cinq des vice-présidents pendant cette période sont des francophones :

- en 1955-1956, Arthur Tremblay, de l'Université Laval;
- en 1956-1957, Jean-Charles Falardeau, de l'Université Laval;
- en 1958-1959, Maurice Labbé, de l'Université de Montréal;
- en 1964-1965, Jacques Saint-Pierre, de l'Université de Montréal;
- en 1970-1971, Robert Bertrand, de l'Université de Montréal;
- le sixième francophone viendra beaucoup plus tard (voir plus loin).

6. Tudiver (1999, 39) avance une autre raison, en plus de l'insuffisance des salaires et de la perception du statut déclinant des professeurs : certains craignaient que les Canadiens soient absorbés dans la *American Association of University Professors* (AAUP), créée en 1915 et qui avait des membres canadiens.

Il faut dire que les années 1960 correspondent à une période d'expansion à l'ACPU : en 1963, on comptait 38 associations représentant 4 800 professeurs; en 1973, il y en avait 47, qui représentaient 17 500 membres individuels..

Deux brèves remarques s'imposent. Dans la liste des vice-présidents ci-dessus, les trois premières personnes occupaient chacune une des trois vice-présidences, comme si la règle de l'époque voulait que l'un des trois postes de vice-président soit assigné à un francophone. Le quatrième vice-président sur la liste allait accéder à la présidence l'année suivante, comme nous l'avons vu. La pratique, non officielle et pas toujours suivie, selon laquelle la personne occupant la vice-présidence est ensuite élue à la présidence date-t-elle de cette époque?

Ajoutons, pour clore le sujet de l'hypothétique éclipse francophone à l'ACPU dans les deux décennies suivantes, que le prochain président francophone sera l'historien d'origine fransaskoise William Bruneau, de l'Université de la Colombie-Britannique, qui occupera la fonction de 1996 à 1998, un intervalle de 25 ans depuis la dernière présidence francophone! (Avec l'accession à la présidence de Greg Allain en 2006, on comptera cinq présidents francophones entre 1951 et 2014, soit une proportion de 10,6 %; si l'on considère les années, des francophones auront occupé la fonction 7 années sur 63, soit 11,1 % du temps). L'intervalle à la vice-présidence sera légèrement plus court, puisque la criminologue Marie-Andrée Bertrand, de l'Université de Montréal, assumera la vice-présidence externe en 1987-1988⁷. (Dans les années 2000, Greg Allain sera vice-président en 2005-2006.)

Les francophones ont pu occuper d'autres postes au Comité de direction ou dans certains comités, mais l'information sur cette question dans le *Bulletin* est plutôt fragmentaire.

Par exemple, on apprend dans l'édition de février 1962 que Maurice Bouchard, de l'Université de Montréal, préside le nouveau comité sur la permanence. En octobre 1964, Laurie Gauvin, de l'Université Laval, est présentée comme le deuxième membre francophone (sur sept) du Comité de direction, l'autre étant le président Jacques Saint-Pierre, dont il a déjà été question. Dans le même numéro, on mentionne un monsieur Dubé⁸, l'un des trois représentants de l'ACPU chargés de rédiger un mémoire sur le financement des universités destiné au ministre fédéral des Finances.

En février 1967, deux francophones font même partie du Comité de la liberté académique, sur un total de dix.

En octobre 1968, le *Bulletin* fait mention d'Alice Desjardins, de l'Université de Montréal, membre ordinaire et seule francophone cette année-là sur les neuf membres du Comité de direction. À l'été 1971, en plus du président Robert Bertrand, il y a un autre professeur de l'Université de Montréal, le sociologue Jacques Brazeau, qui préside le Comité d'enquête sur les problèmes de

7. L'absence de L'Association de professeurs de l'Université Laval à compter du milieu des années 1960 s'explique par son retrait de l'ACPU en 1966 (Rouillard, 2006, 51).

8. Il s'agit vraisemblablement de Wilfrid Dubé, embauché en octobre 1969 comme secrétaire général adjoint de l'ACPU.

liberté universitaire et de permanence d'emploi à l'Université du Québec à Montréal à l'hiver 1971. Par ailleurs, le président en 1971-1972, Robert Bertrand, de l'Université de Montréal, est membre ordinaire en 1968-1969, vice-président l'année suivante, et président sortant après son année à la présidence. Marie-Andrée Bertrand y occupe également un poste en 1972-1973, si bien que les francophones constituent cette année-là le tiers du Comité de direction!

Quant au personnel professionnel, au moins un employé professionnel francophone a presque toujours été en poste (voir l'annexe 3), en plus de ceux et celles occupant des emplois de bureau. Parmi les professionnels, le « doyen » est sans contredit Robert Léger, un Acadien syndicaliste qui a joué un rôle important dans la défense des francophones à l'ACPU au cours de la trentaine d'années qu'il a passées au service de l'organisation. En plus, particulièrement pendant les années 2000, on a embauché davantage de professionnels bilingues, une pratique qui permet de mieux communiquer avec les associations francophones ou bilingues, et de fournir des services en français.

Le français dans le *Bulletin de l'ACPU* (1953-1970)

Comme nous l'avons déjà signalé, le *Bulletin de l'ACPU* paraît pour la première fois en 1953, sous son nom anglais, *The CAUT Bulletin*. Il traite de thèmes comme :

- University government, salaries, productivity, and the declining status of the University in Canada. (Tudiver, 1999, 40)

Le premier article en français est publié trois ans plus tard, en décembre 1956, sous la plume de Rémi Tremblay. Il s'intitule « Subventions fédérales et universités québécoises » et occupe deux pages. Un deuxième article paraît trois ans après, en avril 1959 : Pierre Dansereau signe le texte de trois pages intitulé « Déclaration de principes sur la liberté académique et la permanence ». La même année, en décembre, l'éditorial en anglais est coiffé d'un titre français, « La trahison des clercs ».

Les années 1960 verront une plus grande présence du français dans les pages du *Bulletin*. Cela pourrait être attribuable à l'élection de trois présidents francophones entre 1962 et 1971, car ceux-ci y présenteront leur rapport annuel dans les deux langues. C'est notamment le cas d'Émile Gosselin, dans l'édition d'octobre 1963, avec son rapport de six pages, et de Jacques Saint-Pierre, dans le *Bulletin* d'octobre 1965 et d'avril 1966.

Pour la première fois, en septembre 1964, on voit apparaître le nom du *Bulletin* dans les deux langues :

The CAUT Bulletin / Bulletin de l'ACPU
A Publication of CAUT / Publié par l'ACPU

Dès le prochain numéro en octobre, on simplifie le nom comme suit :

CAUT/ACPU
Bulletin

On ne saurait sous-estimer la portée de la « bilinguisation » du nom du *Bulletin* : après tout, il s'agit de l'organe officiel de l'ACPU, et ce changement n'aurait pu se produire sans une décision explicite en ce sens du Comité de direction, voire aussi du Conseil. Ce geste, d'une portée symbolique indéniable, reflète sans doute l'état d'esprit qui prévalait à ce moment au sein de l'organisation, ou du moins parmi ses dirigeants.

Voici quelques autres exemples d'articles en français publiés à cette époque :

- novembre 1964 : publication des statuts modifiés, en anglais et en français;
- mars 1965 : traduction en français du rapport de P. Soberman, « Tenure in Canadian Universities », p. 37-73;
- octobre 1965 : Viateur Bergeron et André Desmarais, de l'Université d'Ottawa, « Statut du professeur : conditions de vie et de travail », p. 25-38;
- décembre 1966 : René Hurtubise, de l'Université de Montréal, « La stabilité d'emploi des professeurs d'université de la province de Québec (réponse à Soberman) », p. 4-12;
- avril 1966 : Mireille Lapointe, chercheuse à l'ACPU depuis quelques mois, « Rapport partiel et préliminaire sur les régimes des caisses de retraite des universités du Canada », p. 64-72;
- octobre 1966 : Mireille Lapointe, ACPU, « Sommaire de l'étude des avantages sociaux offerts aux professeurs dans les universités du Canada », p. 66-84;
- de 1967 à 1970, une vingtaine de textes paraissent dans les deux langues dans le *Bulletin*, notamment sur la liberté académique, la permanence, les salaires, les congés sabbatiques, le financement de la recherche, les relations entre les universités et les gouvernements, la « canadianisation » et les universités et le problème de la liberté académique à l'Université de Moncton.

Nous pouvons donc dire qu'après des débuts très discrets dans les années 1950, la décennie 1960-1970 est témoin d'une présence beaucoup plus marquée des francophones dans les structures de l'ACPU, et du commencement d'un espace en français dans le *Bulletin*. D'ailleurs, le *Bulletin* de l'été 1970 fait état d'une politique plus formelle par rapport aux francophones :

L'ACPU s'est fixée comme objectif de mieux servir la communauté universitaire francophone et la direction du Bulletin s'engage à maintenir et à développer cet aspect de nos publications.

Voilà donc qui augurait bien!

La deuxième période : Des hauts et des bas (1970-1985)

La deuxième période est marquée par un double mouvement au Canada : la syndicalisation des professeurs d'université, enclenchée au Québec, et l'autonomisation des associations québécoises. Les deux auront un profond impact sur la situation des francophones à l'ACPU.

a) La syndicalisation des professeurs d'université

Le mouvement de syndicalisation des professeurs d'université, amorcé au tournant des années 1970, s'inscrit dans trois des quatre tendances caractéristiques du syndicalisme canadien au XX^e siècle (Allain, 1992) – la quatrième étant l'augmentation des femmes syndiquées – à savoir :

- l'accroissement des effectifs syndicaux;
- la syndicalisation des employés du secteur public;
- la « canadianisation » des syndicats.

Cette dernière tendance correspond à l'augmentation croissante du nombre de syndiqués canadiens et à la diminution importante de travailleurs canadiens membres de syndicats « internationaux », c'est-à-dire américains⁹. Quelques chiffres démontrent l'ampleur du phénomène : en 1911, 90 % des syndiqués canadiens appartenaient à des syndicats internationaux. Aussi tard qu'en 1960, la proportion était de 72 %, puis déclina constamment, de sorte qu'en 2012, seulement 25 % des syndiqués canadiens faisaient partie de syndicats américains.

À quoi attribuer ce revirement spectaculaire? Principalement à deux raisons. La première, pas la plus importante statistiquement, mais qui a eu un grand effet symbolique, est la scission bruyante d'un certain nombre de sections canadiennes de leurs « maisons mères » américaines pour devenir des organisations canadiennes à part entière. Cela est le cas des Travailleurs des pâtes et papiers dans les années 1970, et des Travailleurs canadiens de l'automobile au milieu des années 1980¹⁰. (À l'automne 2013, ces deux syndicats décident d'unir leurs forces : la nouvelle organisation issue de la fusion s'appelle Unifor, et elle compte autour de 300 000 membres, ce qui en fait, de loin, le plus important syndicat du secteur privé au Canada.)

9. Le syndicalisme s'étant implanté plus tardivement au Canada qu'aux États-Unis, les syndicats canadiens ont dû s'appuyer au début sur leurs homologues américains, beaucoup plus solides, pour mener leurs luttes. Les syndicats américains y trouvaient leur compte : les frontières entre les deux pays étant poreuses à l'époque, ils voulaient se protéger de la compétition d'une main-d'œuvre canadienne non syndiquée à bon marché. Par ailleurs, avec la pénétration au Canada du capital américain au début du XX^e siècle, on jugea que pour s'opposer aux entreprises installées dans les deux pays, il fallait avoir des syndicats transnationaux. (Collectif, 1984, 51 ; Smucker, 1980, 179 ; Heron, 2012, 11, 33)

10. Sur ce dernier cas, voir l'excellent documentaire de l'Office national du film, *La dernière offre* (1987), qui documente la genèse de cette scission, à la suite des négociations collectives entre la section canadienne des Travailleurs unis de l'automobile et de leur chef charismatique Bob White contre General Motors Canada, où le principal adversaire des Canadiens s'avéra être... le syndicat américain!

La deuxième cause de la « canadianisation » des effectifs syndicaux, et la plus importante numériquement, est la syndicalisation des employés des secteurs public et parapublic qui, historiquement, n'avaient pas le droit de se syndiquer. Cela allait changer au cours des années 1960¹¹. Le Québec permet à ses fonctionnaires de se syndiquer en 1964. Puis, en 1967, le gouvernement fédéral adopte une loi accordant à ses employés le droit de se syndiquer. Le nombre des syndiqués canadiens du secteur public passe de 1,4 million en 1961 à 2,2 millions en 1971 et à 3,5 millions en 1981. Leur proportion par rapport à l'ensemble des effectifs syndicaux connaît une croissance parallèle, de 12,6 % en 1961, à 25,6 % en 1971 et à 38,6 % en 1981 (Allain, 1992, 48)¹². Et tous ces nouveaux syndiqués sont, par définition, membres de syndicats canadiens.

En quoi tout ceci concerne-t-il la syndicalisation des professeurs d'université au début des années 1970? Le lien est le suivant : devant des conditions salariales et de travail qui vont en se dégradant à la fin des années 1960 et le manque de pouvoir de leurs associations pour contrer les renvois et l'arbitraire patronal (Tudiver, 1999, 83), les professeurs d'université ont devant les yeux l'exemple de la syndicalisation récente et massive des employés des secteurs public et parapublic¹³. Bien sûr, les professeurs ne se sont jamais perçus comme des fonctionnaires (encore moins comme des travailleurs!), mais ils partagent avec ceux-ci un certain nombre de caractéristiques, comme l'exigence d'une formation poussée et un emploi professionnel comprenant une bonne marge d'autonomie.

Et quel est le lien avec les professeurs d'université francophones? Il est simple : les premiers groupes de professeurs à se syndiquer au Canada proviennent tous d'institutions francophones¹⁴.

- En 1969, l'Association des professeurs de l'Université du Québec est accréditée, suivie à l'automne 1971 du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (sur l'histoire du SPUQ, l'ouvrage de Gill (2002) est très éclairant). Celui-ci déclencherà, à l'automne 1971, « la première grève au Québec d'un syndicat de professeurs d'université » (Bertrand, Comeau et Paradis, 2009, 105).

11. On doit noter ici deux exceptions antérieures : la Saskatchewan avait accordé ce droit à ses fonctionnaires provinciaux en 1944, et au milieu des années 1950, les travailleurs municipaux avaient aussi acquis ce droit.

12. Pas surprenant alors que depuis des décennies, la plus grande organisation syndicale au pays est le Syndicat canadien de la fonction publique, avec 612 000 membres en 2012, suivie du Syndicat national des employés généraux et du secteur public, qui comptait 340 000 membres en 2012 (Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2012).

13. Comprenant des catégories aussi diverses que « les professionnels du gouvernement, les ingénieurs, les cadres d'Hydro-Québec et les professeurs de cégep qui s'organisent massivement à partir de leur création en 1969 ». (Rouillard, 2006, 60)

14. Au nombre des facteurs derrière cette poussée syndicaliste au Québec (car la dégradation des salaires et la lutte contre l'arbitraire patronal touchaient tous les campus au Canada), certains auteurs parlent des transformations opérées au Québec par la Révolution tranquille du début des années 1960 et du militantisme, pour ne pas parler de la radicalisation, des centrales syndicales québécoises à la fin de cette décennie (Rouillard 2006, 60). Un exemple parmi d'autres de l'arbitraire patronal a été la décision de l'administration de l'UQAM de ne pas renouveler les contrats de 30 professeurs à l'hiver 1970, décision qui suscita le mécontentement général dans le corps professoral et qui entraîna la syndicalisation l'année d'ensuite (Bertrand, Comeau et Paradis, 2009, 99-100).

- En 1970, l'Association des ingénieurs professeurs en sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke se fait reconnaître.
- En février 1971, les professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières deviennent accrédités, en même temps que ceux de l'Université du Québec à Montréal et à Chicoutimi.
- En mars 1972, on assiste à la fondation du Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM), résultat de la fusion du Syndicat des professeurs (SPUM), créé en 1966, et de l'Association des professeurs (APUM), qui datait de 1955 (Rouillard, 2006). Le SGPUM recevra son certificat de reconnaissance syndicale en 1975.
- En 1972 également, c'est au tour des professeurs de l'Université du Québec dans le Nord-Ouest.
- En 1973, c'est la création du Syndicat des professeurs de l'Université Laval, accrédité en janvier 1975.
- En 1973 aussi, syndicalisation des professeurs de l'Université du Québec à Rimouski et de ceux de l'INRS, l'Institut national de la recherche scientifique.
- Toujours en 1973, le petit groupe de professeurs du Collège de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, se syndique.
- En 1974, les professeurs de l'Université de Sherbrooke deviennent syndiqués. Cette forte tendance à la syndicalisation des universitaires québécois a suscité de nombreuses analyses : voir par exemple Roy, 1973; Desgagné et Miller, 1975; Vidricaire, 1977. On consultera avec intérêt le bilan, 25 ans plus tard, de Vidricaire (1996).

Le Canada anglais suivra de près, vers le milieu des années 1970 (Tudiver, 1999, 85) :

- En 1973, les professeurs de la petite Université Notre-Dame, à Nelson, en Colombie-Britannique, se syndiquent, mais l'expérience est de courte durée, puisque l'établissement ferme ses portes quelques années après.

En 1974, les professeurs de l'Université Saint Mary's à Halifax, et ceux de l'Université du Manitoba, à Winnipeg, rejoignent les rangs des syndiqués.

Et la tendance se poursuit. Par exemple :

- En 1976, c'est au tour des professeurs de l'Université de Moncton, campus de Moncton¹⁵, d'être accrédités.
- En 1977, leurs collègues de l'Université St. Thomas, à Fredericton, reçoivent leur accréditation syndicale, après une lutte de deux ans avec leur administration.

Le mouvement de syndicalisation des professeurs d'université a continué sa progression rapide, comme le rappelle Neil Tudiver (1999, 85) :

In late 1975 more than 25 percent of professors across Canada were members of unions on 14 organized campuses (...). By the mid-1980s, the landscape was transformed, with over 50 percent of Faculty unionized on 29 campuses.

15. Comme nous l'avons vu, les professeurs d'une institution affiliée à l'Université de Moncton, le Collège de Bathurst, auraient été syndiqués dès 1973, mais le Collège sera fermé un an ou deux plus tard.

Bien sûr, cette syndicalisation, amorcée par les professeurs francophones du Québec, aura un profond impact sur l'ACPU, dont l'orientation surtout professionnelle à ses débuts cédera peu à peu la place à des préoccupations, et à des pratiques, davantage syndicales au cours des 30 dernières années.

b) La création d'une fédération de professeurs d'université du Québec

Le deuxième élément marquant de l'histoire des francophones à l'ACPU est le processus d'autonomisation des syndicats d'universitaires québécois. Ces derniers créent, le 18 novembre 1967, une organisation provinciale, la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec (FAPUQ), une organisation d'abord professionnelle¹⁶, mais qui est accréditée comme syndicat en 1975. Elle avait brièvement été précédée en 1964 par une autre fédération, mais celle-ci, ne regroupant que les associations francophones, disparaîtra en 1968, n'ayant par définition pu rallier l'ensemble des organisations professorales des universités québécoises (Rouillard, 2006, 51).

Encore ici, la décision de créer une fédération provinciale répond à un ensemble de besoins ressentis par les associations locales, dont celui de représenter tous les professeurs d'université du Québec face à la bureaucratisation croissante des administrations et aux premiers empiètements de l'État dans la gestion de l'université.

Tout ceci s'inscrit évidemment dans le sillage des profondes transformations qui ont marqué le Québec à la suite de la Révolution tranquille. En effet, les années 1960 voient la création de nouvelles universités, de quantité de nouveaux programmes (notamment en sciences sociales), d'un immense flot de nouveaux étudiants, le tout témoignant de la démocratisation de l'enseignement supérieur au Québec. Parallèlement, le nombre de professeurs d'université monte en flèche : de 1 641 en 1962, leurs effectifs passent en 1974 à plus du triple, soit 5 738 (Hébert, 2011, 15). Comme l'indique un intervenant :

La création de notre Fédération est indissociable de toute l'effervescence qui a bousculé le Québec de la fin des années 1960: les manifestations étudiantes, la création des cégeps et du réseau UQ, l'explosion démographique en milieu universitaire, la radicalisation politique, etc.

— Fournier, 1987

Mais se pose alors le problème des coûts de la double affiliation : à l'ACPU (à l'époque, la plupart des associations québécoises y sont rattachées) et à la FAPUQ. L'Association des professeurs de l'Université de Montréal tient en 1967 un référendum à ce sujet auprès de ses membres : 75 % de ceux-ci désirent alors maintenir la double adhésion (Rouillard, 2006, 51).

Les considérations financières n'étaient pas le seul problème. Il y avait aussi des différends politiques. Selon le Rapport du Comité d'examen externe de l'ACPU :

16. Ce qui ne veut pas dire qu'elle s'oppose à la syndicalisation : selon un historien, elle recommandait en « 1969 à ses associations affiliées de se transformer en syndicats selon la loi des syndicats professionnels » (Rouillard, 2006, 79).

Jusque vers 1972, les associations locales du Québec étaient membres de l'ACPU aux mêmes conditions que les universités du reste du pays. Au début des années 1970, les dirigeants de la FAPUQ et de l'UAPUO¹⁷ tentèrent de transformer l'ACPU en une confédération d'associations provinciales. Devant l'échec de leur tentative d'obtenir l'appui des autres provinces, les associations locales membres de la FAPUQ décidèrent alors de quitter l'ACPU.

— Bigelow et al., 1987, 20-21

Mais la séparation ne pouvait pas durer indéfiniment; malgré leur nationalisme, les associations québécoises ont besoin d'un partenaire pancanadien, ne serait-ce que pour effectuer du lobbying auprès du gouvernement fédéral, qui commence à s'impliquer de plus en plus dans le financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche (et à exercer un contrôle sur ce financement). De son côté, l'ACPU se doit d'avoir l'aval des associations francophones du Québec si elle veut maintenir sa crédibilité comme organisation véritablement nationale. Comme l'exprime bien cet autre extrait du Rapport Bigelow :

Les années soixante-dix ont obligé l'Association à déterminer si les francophones du Québec pouvaient être à l'aise dans la structure de l'ACPU. Il a toujours été manifeste que les professeurs francophones au Québec n'accepteraient pas une situation dans laquelle la majorité anglophone du pays pourrait corriger la politique appliquée au Québec, quant à une question vitale pour la survie d'une communauté francophone en Amérique du Nord. Il était également manifeste que l'ACPU, en tant que groupe de pression national, serait beaucoup moins efficace si les universités francophones du Québec ne faisaient pas partie de l'organisation. À la suite de négociations, on conclut l'Accord ACPU/FAPUQ, lequel régit les rapports entre les deux organisations à partir de 1976. L'Accord fait partie de la constitution de l'ACPU et il a été renouvelé deux fois.

— Bigelow et al., 1987, 17

L'entente en question, initialement d'une durée de trois ans, est donc reconduite en 1979 et en 1982. Elle permet que l'ensemble des associations et des syndicats membres de la FAPUQ soient automatiquement membres de l'ACPU, et ce, en contrepartie de cotisations réduites, puisqu'on ne prévoit pas au Québec utiliser tous les services de l'ACPU. L'accord reconnaît de plus le rôle culturel particulier dévolu à la FAPUQ. Comme l'explique l'historien Jacques Rouillard :

[...] l'entente de 1979 spécifie que les associations et syndicats membres de la fédération jouissent d'un statut spécial à l'intérieur de l'ACPU, une sorte de «souveraineté association». La fédération représente globalement ses membres auprès de l'ACPU, qui ne peut consulter directement les syndicats et les associations sans passer par elle. L'entente prévoit aussi que la fédération verse à l'ACPU pour l'ensemble de ses membres une cotisation beaucoup moindre que celle versée par les professeurs des autres universités canadiennes (\$ 15 au lieu de \$ 25 par membre).

— Rouillard, 2006, 147

L'entente convenait aux deux parties. Comme l'attestera le Comité exécutif du SPUL en 1986, le lien avec l'ACPU :

17. L'Union des associations de professeurs d'université de l'Ontario.

est toujours considéré de première utilité, l'ACPU permettant de participer au mouvement syndical canadien dans son ensemble, offrant ainsi au SPUL sa principale source d'informations syndicales et techniques.

— Pettigrew, 1999, 104

Mais cette ère de collaboration tire à sa fin, à compter du milieu des années 1980. Au début de cette décennie, la FAPUQ met sur pied un comité qui se veut un lieu d'échanges avec les syndicats n'appartenant pas à la FAPUQ. Ce comité devient rapidement autonome et s'érige même en fédération en 1987, l'Intersyndicale des professeurs des universités québécoises (IPUQ), dotée d'un secrétariat, d'un programme et d'initiatives propres (Hébert, 2011, 45; Rouillard, 2006, 146). L'ACPU n'a pas d'arrangement spécial avec l'IPUQ. D'ailleurs, en 1988, l'ACPU met fin à l'entente avec la FAPUQ, sous la pression d'un certain nombre de ses propres associations qui trouvent que les syndicats francophones du Québec doivent payer leur juste part (Rouillard, 2006, 147). En juin 1988, la négociatrice de l'ACPU auprès de la FAPUQ, Sarah Shorten (qui a été présidente de 1983 à 1985), déclare dans le *Bulletin* que, malgré certains progrès, les relations ACPU-FAPUQ n'ont pas été « une longue valse d'amour » et que les deux fédérations ont « ressenti et exprimé leur mécontentement respectif ». Elle continue en ces termes :

Plusieurs associations membres de l'ACPU ont exprimé, avec une vigueur et une fréquence croissante, leur répugnance de voir renouvelée l'ancienne entente par laquelle l'adhésion à l'ACPU ne coûtait aux membres de la FAPUQ qu'une fraction des frais imputés aux autres personnes vivant ailleurs au pays. D'aucuns ont reconnu que si à un moment donné, l'incapacité de l'ACPU de fournir services et documentation en français avait pu justifier cette disparité, tel n'était plus le cas, puisque l'ACPU possède depuis quelques années une infrastructure bilingue.

— Shorten, 1988, 7

Pourtant, dans son Rapport publié un an plus tôt, Charles Bigelow et ses collègues rappellent que :

Si, comme nous l'espérons, les associations du Québec décident de se joindre comme membres versant la cotisation de base, il sera nécessaire, pour l'Association, de faire en sorte que le français soit parlé et compris dans ses organes décisionnels et ses comités et que le programme de publication soit bilingue.

— Bigelow et al. 1987, 24

Par ailleurs, les différences de structures et de politiques entre l'ACPU et la FAPUQ peuvent à l'occasion susciter des malaises. Tel est le cas, par exemple, à la Rencontre internationale des syndicats d'enseignants des pays ayant en commun l'usage du français, qui s'est tenue à Québec du 30 août au 2 septembre 1987, juste avant le Sommet de la francophonie cette année-là. La vice-présidente de l'ACPU de l'époque, Marie-Andrée Bertrand, de l'Université de Montréal, exprime dans un article du *Bulletin* le malaise qu'elle a ressenti à cette occasion :

Il faut bien avouer que l'ACPU et ses deux représentants, Peter King et moi, étions légèrement en porte-à-faux dans cet ensemble, ne pouvant jouer clairement ni sur la carte militante syndicale (l'ACPU ne représente pas que des syndicats et ceux-ci ne sont pas militants, règle générale) ni, encore moins, sur une politique affirmée de l'Association en vue de promouvoir la francophonie dans le monde universitaire... Il faudrait sans doute commencer ce travail à la maison, à l'ACPU même.

— Bertrand, 1987, 9

Et elle conclut en ces termes :

La FAPUQ, déjà, occupe et occupait lors de cette Rencontre une place enviable. Notre Association veut-elle laisser tout l'espace à la Fédération Québécoise et en payer le prix ou accroître sa présence aux rencontres et surtout sa participation à la coopération universitaire en pays francophones?

— Bertrand, 1987, 9

(Il faut dire que les choses ont bien changé depuis : suite aux changements vécus ces 15 dernières années, les membres de l'ACPPU sont aujourd'hui majoritairement des syndicats. Et comme on le verra dans ce texte, d'importantes mesures ont permis aux francophones d'occuper un espace important à l'intérieur de l'ACPPU. Par ailleurs, l'ACPPU a accentué son implication au-delà des frontières canadiennes, par sa participation intensive aux activités de l'Internationale de l'Éducation.)

Cependant, pour revenir à la FAPUQ, à cause de son insatisfaction croissante par rapport aux services, aux structures et à l'orientation de la FAPUQ, le SPUL décide de s'en retirer le 1^{er} mai 1986, ce qui se concrétisera un an plus tard (Pettigrew, 1999, 102). Le SGPUM menace de faire de même. Toutes ces divisions finissent par affaiblir la FAPUQ : au Québec, on sent le besoin de refaire l'unité des forces syndicales. Cela mène à la création, en mai 1991, d'une organisation unique, la Fédération des professeures et professeurs d'université du Québec (FQPPU), avec laquelle l'ACPU signe un accord formel en 1995 reconnaissant les prérogatives des deux organisations et prévoyant des échanges réguliers d'information entre elles.

c) La place du français dans le *Bulletin de l'ACPU* (1970-1990)

On se rappellera qu'à l'été de 1970, l'ACPU s'était engagée à « mieux servir la communauté universitaire francophone » et à refléter cet objectif dans ses publications. Qu'en est-il donc de l'espace accordé par la suite au français dans les pages du *Bulletin*? Comme on le verra, la situation tend à fluctuer selon les périodes. De temps à autre, on retrouve des textes entièrement en français et non traduits en anglais. C'est le cas, par exemple, des deux articles suivants parus dans le volume 21, numéro 5, d'avril 1973 :

- Pierre Couillard, « Le Rapport Bonneau-Curry : équilibre entre le laisser-aller et le dirigisme trop rigide », p. 6-7;
- Marie-Claire Pommez (employée de l'ACPU à l'époque), « La syndicalisation des professeurs d'université : suggestions et mises en garde », p. 18-24.

Puis deux autres en novembre 1973 :

- Roland Proulx (vice-président de la FAPUQ), « La classification des enseignants : une rationalisation mal engagé (sic) », p. 4-8;
- Philippe Garrigue, « Objectifs d'une politique canadienne de la recherche fondamentale », p. 25-26.

Même si les articles en français non traduits en anglais sont plutôt rares, il serait intéressant de savoir pourquoi ils ne sont pas traduits, car cela limite évidemment beaucoup leur diffusion : les anglophones ne devaient certainement pas être aussi bilingues à ce moment-là qu'ils le sont aujourd'hui... À parcourir les titres des textes, ce n'était pas par manque de pertinence. Était-ce une

question de ressources internes insuffisantes pour assurer la traduction, ou un manque de budget pour retenir les services de traducteurs externes (pratique beaucoup plus récente à l'ACPPU)? Il faudrait ici interviewer les responsables du *Bulletin* à l'époque.

Par ailleurs, la plupart des documents importants, comme les rapports sur la liberté académique, les énoncés de principes et les rapports des comités, sont présentés dans les deux langues, ce qui représente un progrès substantiel!

Au début de 1974, léger recul : le numéro de janvier, dont le thème est « Canadianization and the University », est uniquement en anglais, exception faite de l'analyse des salaires. Le numéro de mars également. Les numéros suivants de cette année-là contiennent chacun en moyenne trois textes en français.

Le nombre d'articles en français chute dans les années subséquentes. En 1975, c'est à peine si l'on publie un article en français par numéro. Entre 1976 et 1982, même constat. À compter de la fin de l'année 1982, on retrouve assez régulièrement des textes de Robert Léger, employé professionnel de l'ACPU depuis peu. L'édition de juin 1984 se signale par son inclusion de trois articles en français, après quoi on revient à un ou deux par numéro. On enregistre une remontée en 1985 : les numéros de mai et de juin contiennent chacun quatre textes en français, et le numéro de décembre en comporte trois. Encore une fois, il serait intéressant d'en savoir plus long sur ces fluctuations. S'agit-il de décisions rédactionnelles ou politiques? Est-ce qu'elles reflètent une pénurie de personnel bilingue capable d'assurer les traductions, ou le fait que le personnel bilingue est prioritairement affecté à d'autres dossiers?

On assiste à un redressement important à partir de 1986, comme en font foi les données suivantes (année/nombre moyen d'articles en français par numéro du *Bulletin*) :

- 1986, 6,3 (dont 14 dans le numéro d'octobre et 9 dans celui de décembre);
- 1987, 5,6 (dont 12 en septembre);
- 1988, 4,9;
- 1989, 4,2;
- 1990, 6 (dont 10 en septembre).

On observe donc une augmentation substantielle et continue de textes en français dans le *Bulletin* au cours de la deuxième moitié des années 1980.

Pour contextualiser, ajoutons que les années 1980 vont encore donner lieu à un accroissement des effectifs à l'ACPU : en 1984, 54 associations étaient membres de l'ACPU, nombre qui n'augmentera pas sensiblement au cours de la décennie, puisqu'en 1994, ce chiffre atteignait 58. Par contre, pendant la même période, le nombre de membres individuels passait de 21 200 à 27 600 (on trouve ces données dans le court texte intitulé « L'histoire de l'ACPPU » figurant à la rubrique « Au sujet » du site web (Turk, 2005)).

Des réformes structurelles accordant plus de place aux francophones (1996-2013)

Au milieu des années 1990, et particulièrement dans les années 2000, une série de changements structurels ont pour effet d'accroître la reconnaissance accordée aux francophones et de leur donner une plus grande place à l'intérieur des instances de l'ACPPU. On doit préciser ici que la fin des années 1990 et le début des années 2000 ont vu une croissance assez exceptionnelle des effectifs de l'ACPPU. En 1994, 58 associations comptaient 27 600 membres individuels et en 2007, 65 associations regroupaient 39 700 membres individuels (Allain, 2007), sans compter les quelque 25 000 membres appartenant aux trois fédérations affiliées de professeurs collégiaux en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta. Pour revenir aux francophones, on peut déceler les premiers signes d'un changement en 1996. Cette année-là, le nouveau président, William Bruneau, professeur d'histoire à l'Université de la Colombie-Britannique et syndicaliste de longue date, est l'instigateur d'une initiative modeste, qui consiste à convoquer, à chaque assemblée du Conseil, une instance appelée Réunion des associations francophones et bilingues, qu'il se charge de présider durant toutes ses années comme membre du Comité de direction. Il s'agit d'un regroupement purement informel, qui réunit les délégués francophones présents à l'assemblée du Conseil ainsi que quelques membres bilingues ou francophiles du personnel de l'ACPU – comme le président d'assemblée du Conseil pendant de nombreuses années, Gordon Shrimpton – pour échanger de l'information et discuter de besoins et d'enjeux communs. Le groupe en vient à ressembler à un caucus, une structure également informelle et liée aux assemblées du Conseil. Il y a deux caucus à l'époque, celui des femmes et celui des bibliothécaires. Les caucus (comme la Réunion des associations francophones et bilingues) se distinguent des comités officiels par leur composition aléatoire, qui varie selon les délégués à une assemblée donnée du Conseil. La constance n'est pas au rendez-vous, contrairement aux comités qui ont des membres attitrés : si certaines personnes participent régulièrement, on ne peut pas prévoir, d'une assemblée du Conseil à l'autre, qui assistera à la réunion.

Cette instance n'est pas très importante quantitativement : elle réunit généralement entre 12 et 20 participants. Mais symboliquement, elle représente un grand pas en avant : pour la première fois de l'histoire de l'ACPPU, les francophones disposent d'un espace où ils peuvent discuter entre eux de leurs attentes, des problèmes qu'ils vivent et des défis spécifiques auxquels ils sont confrontés : l'isolement est désormais brisé...

Avec le temps, les procédures au sein de la Réunion des associations francophones et bilingues sont devenues plus formelles (ce qu'on lui a reproché, à l'époque, car la Réunion commençait à trop ressembler à un comité...), tout naturellement, pour des raisons d'efficacité : on commence à dresser, avant l'assemblée du Conseil, un ordre du jour comprenant les sujets de discussion possibles (c'était important de fixer des priorités, car, sur la durée entière de l'assemblée du Conseil, la Réunion disposait d'une heure et demie tout au plus, à l'heure du petit déjeuner ou du lunch). Puis, on ajoute le compte rendu de la réunion précédente, généralement rédigé par le secrétaire désigné par le groupe (une autre nouveauté!), Robert Léger, un membre du personnel professionnel de l'ACPPU choisi en raison de sa longue expérience des dossiers francophones à l'ACPPU.

Tout en respectant son caractère informel, le groupe ne se gêne pas pour faire parvenir des suggestions au Comité de direction, tout en reconnaissant les progrès réalisés pour les francophones : c'est l'autre volet des discussions. Qu'il soit question du manque d'articles en français dans le *Bulletin*, ou de l'absence de conférenciers ou de panélistes francophones aux assemblées du Conseil, ou de toute autre question touchant les francophones à l'ACPPU (comme la qualité des traductions des documents officiels ou des communications), un compte rendu des échanges est acheminé au Comité de direction. Pendant les années où il fait partie du Comité de direction, William Bruneau se charge de transmettre ces messages, puis Greg Allain le remplace, après son élection au Comité de direction en 2000.

En 2004, il y a une mini-révolte lors d'une de ces Réunions : les participants ont la nette impression à ce moment-là que les dossiers francophones stagnent (car les suggestions envoyées « en haut » sont parfois écoutées, parfois non...) et qu'il faut absolument faire quelque chose. On demande que l'ACPPU mène une grande enquête sur la situation de ses membres francophones afin de faire toute la lumière sur celle-ci.

Cette demande en prend plusieurs par surprise, puisqu'elle émane d'un groupe informel peut-être connu davantage pour ses suggestions que pour ses revendications. Elle aurait pu, dans un autre contexte, rester lettre morte, ou languir au bas de la longue liste de priorités de l'ACPPU. Mais voilà, la conjoncture est favorable aux changements. C'est que, quelques années plus tôt, soit en 1999, le Comité de direction a franchi un pas important en créant une nouvelle catégorie de comités qui relèvent de lui. Il faut savoir que, jusque-là, les seuls comités à l'ACPPU sont les comités permanents, depuis très longtemps au nombre de quatre : le Comité de la liberté académique, le Comité des négociations collectives et des avantages économiques, le Comité des femmes et le Comité des bibliothécaires. Tous relèvent du Conseil. Or, en 1999, le Comité de direction reconnaît que certains groupes ne sont pas représentés par la structure existante des comités, et décide de mettre sur pied le Comité des contractuels (terme générique incluant les chargés de cours, les professeurs temporaires, les assistants à l'enseignement, etc.), pour tenir compte de leur présence croissante dans les universités et collèges, de même que de leurs conditions de travail difficiles et de leur précarité. Ce nouveau type de comité relèvera, non plus du Conseil, mais directement du Comité de direction. Ce dernier en nommera les membres, un peu comme dans le modèle américain : les membres des comités de l'AAUP, par exemple, sont choisis pour leur expertise dans un domaine, et non élus par un vote dans une assemblée générale.

Le Comité des francophones

En 2005, le Comité de direction prend la décision de créer, non pas un, mais deux comités de la direction sous sa responsabilité : le Comité des francophones et le Comité de l'équité. Le mandat du premier est clair : discuter des questions touchant les francophones à l'ACPPU et faire des suggestions sur ces thèmes au Comité de direction. La composition du Comité des francophones fait cependant l'objet de discussions, car il faut tenir compte de la situation des francophones dans l'organisation. Afin d'inclure au sein du Comité le plus grand éventail de situations possible, on s'entend sur la structure suivante :

- un représentant d'une grande université francophone : en l'occurrence, l'Université de Moncton (en l'absence à l'époque d'un syndicat francophone du Québec);
- deux représentants des petites universités francophones (Sainte-Anne, Saint-Boniface, Hearst, les campus d'Edmundston et de Shippagan de l'Université de Moncton, avec leurs syndicats distincts...);
- deux représentants des universités bilingues, toutes les quatre en Ontario (Ottawa, Laurentienne, Saint-Paul, Collège militaire royal);
- deux représentants des membres francophones œuvrant dans des universités anglophones (probablement la majorité invisible, puisque leur nombre exact s'avère le plus difficile à estimer...).

Par ailleurs, il est décidé de ne pas inclure deux instances francophones ou bilingues, étant donné qu'elles ne sont pas des institutions autonomes, mais font partie de structures plus larges : il s'agit du Collège bilingue Glendon, à Toronto, rattaché à l'Université York, et du Collège Saint-Jean, institution francophone d'Edmonton, qui allait devenir la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta.

Quelques années après la création du Comité des francophones, on veut corriger une omission flagrante en ajoutant un représentant du personnel enseignant des deux collèges francophones de l'Ontario, soit la Cité collégiale d'Ottawa et le Collège Boréal de Sudbury. Fernand Bégin, un syndicaliste bien connu pour ses luttes pour les droits des francophones en milieu collégial ontarien, est le premier titulaire et demeure en poste jusqu'à sa retraite en 2012¹⁸. Le premier président du Comité des francophones est Greg Allain, membre du Comité de direction de l'ACPPU et reconnu comme défenseur des droits des francophones au sein de l'organisation, ainsi que responsable de la Réunion des associations francophones et bilingues lors des assemblées du Conseil depuis 2000. Puis, un an plus tard, le Comité demande que le président soit nommé parmi ses membres, comme

18. Dans l'ancien système collégial ontarien, il y avait six collèges bilingues (tous les autres étant anglophones). Une réorganisation a entraîné la création de 16 collèges anglophones et de 2 collèges francophones. Les enseignants du niveau collégial sont regroupés au sein d'un plus grand syndicat, le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Dans cette structure, les francophones fortement minoritaires ont dû se battre pour obtenir, en 2000, un caucus qui leur était propre. Après d'autres démarches, ce caucus est devenu, en juin 2011, le Comité des francophones. Voilà un parcours qui ressemble à celui des francophones à l'ACPPU...

c'est le cas pour les autres comités. Paul Deguire, de l'Université de Moncton et membre du Comité depuis sa création en 2005, succède donc à Greg Allain (qui continue d'assurer la liaison avec le Comité de direction). Celui-ci est à son tour remplacé en 2010 par Yalla Sangaré, de l'Université Sainte-Anne, également membre depuis 2005. (On trouvera à l'annexe 10 la liste des membres du Comité de ses débuts à la fin de 2013.)

La création du Comité des francophones en 2005 représente un énorme progrès pour ces derniers : pour la première fois dans l'histoire de l'ACPPU, une instance officielle, et permanente¹⁹, est réservée aux francophones, reconnaissant ainsi la spécificité de leur situation et de leurs besoins. Quelles ont été les activités et les réalisations de ce comité depuis sa mise sur pied?

Thèmes de discussion et demandes formulées par le Comité des francophones

La présente section reprend plusieurs des éléments compilés par Paul Deguire en juin 2010 à partir des procès-verbaux des réunions du Comité des francophones entre mars 2005 et août 2008 (l'auteur rappelle que les réunions de 2009 et 2010 ont essentiellement porté sur la planification du premier colloque sur les questions francophones, tenu en juin 2010 et sur lequel nous reviendrons). (Deguire, 2010)

En 2005, les membres du Comité des francophones conviennent de demander au Comité de direction d'offrir en français, en réponse aux requêtes d'associations locales, les séances de formation présentées en région sur la propriété intellectuelle et sur les relations avec les médias (plusieurs formations en français ont, de fait, été offertes par la suite, mais, urgence oblige, elles ont surtout porté sur les négociations collectives). Ils demandent également à l'ACPPU d'intervenir auprès de Statistique Canada afin que le Ministère inclue plus de variables démographiques dans ses enquêtes pour faciliter les analyses démolinguistiques. L'ACPPU leur répond qu'elle a déjà fait des demandes semblables à Statistique Canada, mais que, comme le Ministère vient de subir des compressions, il n'est plus en mesure de répondre à de pareilles requêtes. Par conséquent, si de telles données s'avéraient importantes pour le travail du Comité, ce dernier devrait envisager de faire son propre

19. Comme nous l'avons mentionné, il n'y avait à l'origine que quatre comités permanents à l'ACPPU, tous relevant du Conseil. Lorsqu'ils ont été créés, les nouveaux comités de la direction, relevant du Comité de direction, n'étaient pas considérés comme permanents, mais devaient durer aussi longtemps que la situation ayant mené à leur création ne serait pas réglée. Avec du recul, on peut penser que c'était sans doute là une stratégie, car certains membres ne voulaient pas de changements dans les structures de l'ACPPU : qui, en effet, pourrait affirmer, par exemple, que la tendance lourde chez les administrations universitaires à avoir recours à du personnel contractuel, malgré des améliorations progressives à leurs conditions de travail, disparaîtrait comme par magie et que le « problème » serait réglé? Même constat pour les francophones. Autrement dit, peu importe le type de comité, tous faisaient partie des structures officielles de l'ACPPU et avaient un mandat spécifique à remplir. D'ailleurs, les frontières entre les deux sortes de comités ont eu récemment tendance à s'estomper, avec la transformation du Comité des contractuels en un comité permanent en 2011.

sondage auprès de ses associations locales, avec les inconvénients et les limites que cela comporterait (manque de disponibilité des associations locales aux prises avec leurs propres priorités, risque d'un faible taux de réponse et donc, de non-fiabilité des informations, etc.).

Tout en formulant ces demandes, le Comité s'applique à préciser son mandat et ses sphères d'intervention. Les séances de remue-méninges tout au long de ses deux premières années d'existence sont donc fort nombreuses.

En 2006, plusieurs nouveaux défis sont identifiés. Entre autres, en raison des coûts d'acquisition plus élevés des ouvrages en français pour les bibliothèques des institutions postsecondaires canadiennes, le Comité recommande que l'ACPPU entame des démarches, notamment avec Patrimoine Canada, en vue de créer un Fonds national d'aide à l'acquisition de matériel académique en français (livres, périodiques, logiciels, cédéroms, etc.). Au fil des ans, deux séances conjointes sont tenues avec le Comité des bibliothécaires pour faire avancer ce dossier.

Par ailleurs, nos membres sont confrontés à un problème grave, le non-remplacement des titulaires de postes réguliers qui prennent leur retraite. Certes, l'ACPPU dispose d'un énoncé de principes sur le renouvellement et le maintien du corps universitaire, mais il existe un réel besoin pour des outils de mise en œuvre de cet énoncé. Le Comité demande donc à l'ACPPU de produire des documents (clauses modèles, liste des meilleures pratiques...) pour aider les associations locales à faire face à ce problème grandissant.

Lorsque des professeurs sont engagés, leur accueil et leur intégration au sein de nos associations, particulièrement s'ils proviennent d'autres pays, suscitent également des difficultés. Parfois, au-delà de l'adaptation à un nouvel environnement, il y a des décalages culturels, même si la langue commune est le français. Pour remédier à cette situation, le Comité recommande que l'ACPPU en fasse une priorité et, ici aussi, fournisse des moyens comme une liste des meilleures pratiques et l'inclusion du thème dans les cours et ateliers dispensés, comme celui pour les présidents et celui s'adressant aux nouveaux présidents d'associations locales.

Parmi les autres thèmes discutés, soulignons :

- le problème de la relève au sein des associations locales, pour les postes au Comité de direction et dans les comités;
- l'inclusion dans les ateliers de l'ACPPU sur les négociations de séances de base portant sur l'interprétation des états financiers des institutions et sur la vérification de ceux-ci par les comités de direction locaux : à moins d'avoir une formation de comptable, il n'est vraiment pas facile de s'y retrouver;
- la nécessité de fournir plus d'informations sur les régimes de retraite, étant donné la pertinence croissante de cette question (comment s'y retrouver dans toutes ces statistiques? qu'est-ce qu'un déficit actuariel? que répondre à un employeur voulant modifier le régime de retraite?).

Comme on peut le voir, beaucoup de questions posées par le Comité des francophones débordent le cadre strict de ce qui touche les francophones, pour s'étendre à des problèmes rejoignant l'ensemble

des professeurs d'université et de collègue. Néanmoins, si elles sont soulevées dans les discussions du Comité, c'est qu'elles font aussi partie du quotidien des francophones.

Lors des deux réunions ordinaires de 2007, il est également demandé à l'ACPPU :

- de dresser une liste à jour des professionnels (avocats, arbitres, médiateurs, conciliateurs...) par région afin d'aider, notamment, les petites associations francophones ou bilingues lorsqu'elles ont besoin de ces ressources, parce qu'à défaut d'une telle liste, trouver des professionnels compétents et sympathiques aux syndicats représente souvent un casse-tête, en particulier lorsqu'il faut chercher à l'extérieur de la province d'origine;
- de produire un document de synthèse (comme un Avis de négociation) sur les cours médiatisés à partir d'un examen des clauses pertinentes des conventions collectives afin d'avoir une vue d'ensemble de cette question épineuse et de plus en plus d'actualité;
- d'appuyer les petites associations pour qu'elles puissent exercer leurs droits syndicaux (à la conciliation, à la médiation lors de négociations, au besoin : le personnel spécialisé, comme les bons avocats, coûte cher...). Comment se défendre face à des suppressions de postes, ou face à des compressions de financement par Patrimoine Canada : beaucoup d'institutions francophones reçoivent des montants parfois importants de ce Ministère par l'entremise du Programme des langues officielles.

En 2008, on trace un bilan des défis auxquels les francophones sont confrontés notamment; parmi ceux-ci, on trouve :

- un manque de fonds pour défendre les griefs dans les petites universités;
- un manque de disponibilité du personnel, débordé dans la plupart des associations locales, peu importe leur taille (problème exacerbé dans les très petites associations sans personnel rémunéré);
- un manque de représentation et de ressources linguistiques en milieu syndical, notamment dans les institutions postsecondaires bilingues ou anglophones;
- les pressions des administrations pour créer des cours à distance et médiatisés;
- la dégradation de la qualité du français dans les écoles secondaires, qui influe grandement sur la qualité du français des étudiants;
- les universités et collèges dans les petites localités souffrent de la concentration de la croissance dans les grands centres;
- un peu partout, il y a une dépendance trop forte par rapport au financement fédéral. De plus, le montant des subventions accordées par Patrimoine Canada n'est souvent connu qu'avec un an de retard, ce qui rend difficile une planification budgétaire adéquate;
- plusieurs universités ont eu tendance les années précédentes à abolir les programmes et les départements de français, ou à les fusionner avec d'autres dans des départements de langues modernes : ceci touche entre autres les universités bilingues et anglophones (certes, on trouve des professeurs francophones dans bien d'autres départements aussi, mais ils sont particulièrement présents dans les départements de français, qui sont une instance très visible);
- il semble y avoir une faible relève (il faudrait documenter ceci) du corps professoral francophone.

De façon plus immédiate, les membres du Comité souhaitent :

- que l'on actualise la liste de distribution francophone;
- que l'on fasse plus de place au français dans les assemblées du Conseil (conférenciers ou panélistes invités, ateliers en français lors de séances de discussions : voilà qui nous ramène aux revendications de l'époque de la Réunion des associations francophones ou bilingues...);
- que l'on déploie des efforts pour assurer une relève francophone au sein du Comité de direction.

Ces éléments et d'autres (tirés de Deguire, 2010) témoignent de l'étendue et de la fécondité des travaux du Comité des francophones.

Un projet ambitieux : Un premier colloque de l'ACPPU sur les questions francophones

En 2008, les membres du Comité des francophones commencent à « rêver » à un grand événement réunissant les francophones de tout le Canada (à l'exception du Québec, puisqu'à ce moment-là, aucune association francophone du Québec n'est membre de l'ACPPU) comme un colloque consacré aux questions touchant particulièrement les francophones. Après tout, l'ACPPU organise, bon an, mal an, une dizaine de colloques et d'ateliers sur la condition des femmes, des bibliothécaires, des contractuels, des présidents et nouveaux présidents d'association, sur la liberté académique, les négociations collectives, la défense des griefs, etc. Il n'y en a jamais eu sur la situation des francophones membres de l'ACPPU. Le temps est venu de combler ce vide! Greg Allain est chargé de « vendre » l'idée au Comité de direction à sa prochaine réunion, et il réussit. Un accord de principe est vite conclu : notre colloque (baptisé « Conférence », selon la traduction littérale du mot anglais) aurait lieu en 2010, pourvu que son programme et sa viabilité (les colloques de l'ACPPU ne visent pas à faire de l'argent, mais ils ne sont pas censés en perdre non plus) soient établis.

Il faut deux ans pour planifier l'événement. Cela peut sembler beaucoup, mais il faut se rappeler que le Comité ne se réunit que deux fois par an, pendant deux jours, et doit aussi, à ces occasions, traiter des affaires courantes. D'autant plus que le Comité des francophones n'a pas de tradition dans ce domaine, contrairement aux autres comités qui n'en sont pas à leur premier colloque.

Le thème choisi est « Francophones minoritaires et syndicalisme dans l'éducation post-secondaire : de la défense des droits à la pleine reconnaissance ». Pour ouvrir le bal, le soir du vendredi 11 juin, nous demandons à un grand chef syndical francophone, Jean-Claude Parrot, ancien président du très progressiste Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, et ancien vice-président du Congrès du travail du Canada, d'être le conférencier principal. Son propos, des plus instructifs, porte sur « Unité et diversité : comment construire un syndicat national fort et inclusif ». La soixantaine de participants apprécie beaucoup les leçons qu'il tire de ses nombreuses expériences syndicales.

Le lendemain, quatre séances se succèdent, chacune consistant en un panel d'introduction, suivi d'un atelier de discussion modulé selon le lieu de travail de nos membres : institutions francophones, bilingues, ou anglophones. Les quatre thématiques traitées sont les conditions de travail, les iniquités de nature linguistique, l'iniquité dans la défense des droits, et une séance consacrée à l'historique des francophones à l'ACPPU.

Le dimanche matin est consacré à une table ronde sur « Le rôle des associations provinciales : la FQPPU (Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université), la FAPPUNB (Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick) et le SEFPO (Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario) », suivie d'une grande séance plénière pendant laquelle les participants mettent en commun les commentaires et recommandations issus des ateliers et tracent un bilan du colloque (on trouvera le programme complet du colloque, avec le nom des intervenants, à l'annexe 5).

Pour faciliter les discussions en atelier, une documentation est remise au préalable aux participants. À titre d'exemple, nous incluons à l'annexe 6 le document distribué au premier atelier, à savoir les notes préparatoires du président de l'atelier, Jean-Charles Cachon (2010).

Quant au contenu des délibérations des dix groupes de discussion, les sujets abordés et le grand nombre d'interventions font qu'il est difficile d'en résumer les propos : nous avons donc placé en annexe les notes récapitulatives des secrétaires des divers grands ateliers thématiques (voir l'annexe 7).

Plusieurs de ces éléments sont repris au cours de la séance plénière, où les participants sont invités à réfléchir à des pistes d'action concrètes.

Quels sont les éléments qui ressortent de la séance plénière? Encore une fois, pour en voir le contenu plus en détail, on se référera au bilan de Greg Allain (2010), reproduit à l'annexe 8. Parmi les problèmes soulevés, il y a la précarité des postes assignés aux francophones (les plus durement touchés étant naturellement les contractuels, souvent des femmes) et les abolitions de postes occupés par des francophones dans les universités bilingues ou anglophones (on pense aux compressions dans les départements de français ou de langues). Une première recommandation découlant de la séance plénière consiste à demander à l'ACPPU de dénoncer ces abolitions ainsi que l'érosion des programmes et des cours en français.

Une deuxième recommandation porte sur la non-reconnaissance des services de toutes sortes requis des francophones (allant de la traduction de documents ou d'exposés en anglais à la représentation de l'université auprès de visiteurs de l'extérieur, etc.) et ne figurant évidemment pas dans la charge officielle de travail... Des tâches qu'on ne demande pas aux anglophones! Ce n'est pas que les francophones refusent de rendre ces services, mais ils veulent que ceux-ci soient reconnus, par exemple dans la composante « Services » des dossiers de permanence ou de promotion. Cette question sera reprise par le Comité des francophones lors de ses réunions subséquentes et donnera lieu à un énoncé de principes et à une clause modèle.

Une troisième recommandation a trait à la difficulté, pour les membres, de faire reconnaître la valeur égale de leurs publications en français. Tout un défi, quand on songe à la tendance mondiale valorisant les publications en anglais, y compris en France! Le Comité se penche par la suite aussi sur cette question touchant directement nos conditions de travail : il en résulte également un énoncé de principes et une clause modèle, qui est actuellement (automne 2013) encore soumise aux autres comités de l'ACPPU pour obtenir leurs réactions.

Au total, participants et organisateurs qualifient le colloque de grand succès. Toutes les régions du pays y sont représentées, de Pointe-de-l'Église à Victoria, on retrouve des membres d'une grande variété de collèges et d'universités de tailles diverses et plusieurs jeunes collègues sont également de la partie. Les discussions nourries confirment plusieurs des intuitions du Comité quant aux conditions de travail des francophones œuvrant dans des institutions d'enseignement postsecondaires à l'extérieur du Québec, le tout favorisant des diagnostics d'ensemble très lucides. Qu'à cela ne tienne : des pistes de solutions sont même mises de l'avant. Et beaucoup de participants expriment leur joie, et leur émotion, de se retrouver enfin entre francophones pour échanger sur leur réalité et leurs besoins, réalisant ainsi l'un des objectifs du colloque, qui est de briser l'isolement auquel ils font trop souvent face. Lors de la séance de clôture, c'est à l'unanimité que les participants recommandent la tenue d'un deuxième colloque, au plus tard en 2013!

Ce premier colloque aura mis beaucoup l'accent sur les obstacles à surmonter par les francophones. Un deuxième colloque sera tenu du 6 au 8 juin 2014, et celui-ci insistera davantage sur les solutions, comme on peut en conclure par le thème général choisi : « Améliorer les conditions de travail du personnel académique francophone : solutions innovatrices ».

Une autre avancée à l'occasion de la réforme des structures du Comité de direction en 2010

Il faut croire que le temps est au changement : l'année même du premier colloque sur les questions francophones, le Comité de direction adopte, après discussion, une importante réforme de ses structures, qui va favoriser les francophones. Comme l'équité est de plus en plus un sujet d'actualité, le Comité de l'équité est transformé en Conseil de l'équité, sous une double présidence (dont au moins un poste sera occupé par une femme) et regroupant quatre sous-comités où sont notamment représentés les quatre groupes désignés par le gouvernement fédéral en matière d'équité pour l'emploi (femmes; minorités visibles; Autochtones; personnes handicapées). L'ancien Comité de la femme, dont les attributions recoupaient celles de la section « Femmes » de l'ancien Comité de l'équité, disparaît dans cette réforme.

Trois nouveautés s'ajoutent à la liste des changements : les Autochtones, le personnel académique contractuel et les francophones sont désormais représentés par un membre ordinaire (l'expression anglaise « Member at large » a une meilleure résonance...) au Comité de direction. Pour les francophones, la formulation originale est « Membre ordinaire représentant les francophones et le Québec ». Toutefois, à l'assemblée du Conseil d'avril 2010 où ces divers changements doivent être

adoptés, un membre francophone observe que, comme aucune association francophone du Québec n'adhère à l'ACPPU, il ne faut parler ici que des francophones (hors Québec, bien entendu), quitte à se raviser si un syndicat francophone du Québec se joint ultérieurement à l'ACPPU (ce qui s'est effectivement produit un an plus tard). Un amendement en ce sens est donc proposé et approuvé par l'assemblée, qui appuie par un vote massif de 92 % cette réforme visant à rendre le Comité de direction plus inclusif.

Pour la première fois dans l'histoire de l'ACPPU, les francophones disposent d'un siège attribué au Comité de direction. Bien sûr, des francophones y ont déjà siégés (comme William Bruneau et Greg Allain, parmi les derniers). Toutefois, ils y sont parce qu'ils ont été élus, pas parce qu'ils représentent les francophones (ils s'y emploieront, évidemment). Ainsi, rien n'empêche alors que certaines années, sinon la plupart du temps, le Comité de direction soit composé uniquement d'anglophones. Dorénavant, par suite cette réforme, il y aura toujours au moins un francophone (et possiblement plus, selon les candidatures aux divers postes) au Comité de direction de l'ACPPU. Quel progrès : pour les francophones, il s'agit du point culminant de décennies d'efforts en vue d'obtenir une reconnaissance, et une meilleure visibilité, à l'intérieur de l'ACPPU.

2011 : Le retour à l'ACPPU du Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL)

Les professeurs de l'Université Laval ont été longtemps associés à l'ACPPU : au nombre des fondateurs de l'ACPU en 1950-1951, ils en sont membres une première fois jusqu'en 1966. Puis, à la suite de leur longue grève (107 jours!) en 1976, ils en redeviennent membres jusqu'à ce que, en 1994, des difficultés financières les forcent à s'en retirer (Lacouture et al., 2011). Entretemps, toujours à la suite de la grève de 1976, le SPUL contribue à la création de la Caisse de défense de l'ACPPU, dont il est, à un moment donné, le plus important cotisant (Pettigrew, 1999, 45). Ses membres y cotisent jusqu'en mars 1993, année de leur retrait à cause des mêmes contraintes financières. Ils conservent cependant un statut d'observateur aux réunions de la Caisse en raison des montants assez substantiels investis dans la Caisse grâce à leurs cotisations accumulées (Pettigrew, 1999, 45, 132). Depuis 1993 donc, le SPUL envoie deux observateurs aux réunions annuelles de la Caisse de défense (qui se tiennent à une date et dans un lieu distinct des assemblées du Conseil de l'ACPPU, même si l'organisme s'appelle La Caisse de défense de l'ACPPU...), question de veiller sur leurs cotisations. Ces rencontres permettent aux membres du SPUL de rester informés en gros des activités de l'ACPPU pendant cette période. À compter de 2005, avec le retrait du SPUL de la FQPPU, la donne change, en ce sens que le SPUL devient en quelque sorte « un agent libre », pour reprendre le jargon sportif. Il est possible politiquement pour le SPUL de réintégrer l'ACPPU. Cela ne se fait pas aussitôt, mais des démarches entamées de part et d'autre en 2009 et 2010 vont s'avérer déterminantes. À la réunion de la Caisse de défense de 2009, le directeur général de l'ACPPU, Jim Turk, engage des discussions informelles avec les délégués du SPUL quant aux avantages de l'affiliation à l'ACPPU. L'ACPPU est ensuite invitée à rencontrer le Comité exécutif du SPUL le

17 février 2010. La discussion porte sur les services fournis par l'ACPPU et les défis vécus par le SPUL.

Des circonstances particulières rendent l'option de la réintégration à l'ACPPU non seulement désirable, mais nécessaire. Comme le rappelle un numéro spécial du SPULTIN sur l'affiliation à l'ACPPU publié en janvier 2011, l'absence d'affiliation comporte des avantages : on n'a pas à cotiser d'importants montants à une fédération, et on dispose d'une totale indépendance (Lacouture et al., 2011). Toutefois, il y a aussi des inconvénients majeurs, comme la responsabilité de fournir soi-même tous les services dont les membres ont besoin. L'autre gros désavantage, c'est l'isolement à des moments cruciaux, par exemple lors de négociations collectives : comme le rapporte ce numéro du SPULTIN :

[...] les membres du Comité de négociation de la convention collective 2008-2012 se sont parfois sentis isolés face aux représentants de l'Employeur. Ce dernier semblait bénéficier d'informations que nous n'avions pas et qu'une concertation avec les administrateurs d'autres universités était possible.

— Lacouture et al., 2011, 1

Le numéro spécial du SPULTIN présente un dossier bien étoffé en faveur de la réaffiliation à l'ACPPU, détaillant l'ensemble des services offerts par l'ACPPU et les autres avantages de l'adhésion, comme l'accès à toute une gamme de réseaux nationaux et internationaux. Qui plus est, la situation financière du SPUL lui permet maintenant d'en assumer les frais.

Le SPUL invite ensuite deux représentants de l'ACPPU, Greg Allain, ancien président et membre du Comité de direction, et Peter Simpson, membre du personnel préposé aux négociations collectives, à rencontrer son Conseil syndical lors de sa réunion du 17 décembre 2010, pour décrire les activités, les structures et les services de l'ACPPU et répondre aux questions. Au terme de fructueuses discussions, les invités se retirent et un vote est tenu : il aurait été unanime en faveur de l'affiliation. Dans les semaines qui suivent, le Comité exécutif du SPUL organise un référendum en bonne et due forme dans toutes les unités et le résultat est positif. Il ne reste alors qu'à demander officiellement l'affiliation à l'ACPPU. Jour historique : le 5 mai 2011, l'assemblée semestrielle du Conseil de l'ACPPU vote à l'unanimité en faveur de la réintégration du SPUL et de ses 1 100 membres, après une absence de 16 ans.

Lors de sa réunion au cours de la même assemblée du Conseil, le caucus francophone a une discussion très cordiale avec les nouveaux représentants du Québec, qui tiennent à souligner qu'ils ne veulent rien enlever aux francophones du reste du Canada : tout en reconnaissant la situation particulière des deux groupes, ils se disent très sensibles aux luttes de leurs confrères et consœurs pour l'égalité et le développement de la langue française ailleurs au pays et s'engagent à appuyer ces luttes. Il règne une atmosphère de retrouvailles entre cousins longtemps séparés et enfin réunis...

Par la suite, le Comité de direction de l'ACPPU demande au Conseil d'approuver la création au Comité d'un nouveau poste de représentant des francophones du Québec. Le Conseil donne son approbation et le premier titulaire est Yves Lacouture, le président du SPUL. Pour la première fois de son histoire, le Comité de direction comporte deux représentants francophones, l'un pour les

francophones à l'extérieur du Québec, l'autre pour les francophones du Québec, en reconnaissance de la diversité et de la spécificité des situations des francophones. Pour l'instant, les deux représentants sont membres du même syndicat, mais, sait-on jamais, d'autres pourraient ultérieurement imiter les professeurs de l'Université Laval... Certains syndicats francophones du Québec pourraient revenir à la double affiliation (à la fédération québécoise, la FQPPU, et à l'ACPPU), comme cela a toujours été le cas des associations anglophones du Québec (des universités McGill, Concordia et Bishop's).

Combien de francophones à l'ACPPU?

Au fait, combien y a-t-il de francophones à l'ACPPU au juste ? Voilà une question sur laquelle le nouveau Comité des francophones s'est penché peu après sa création en 2005. Il a été facile de dénombrer les francophones (552) dans les universités francophones, car la plupart étaient de petite taille, mais il a fallu recourir à une estimation (739) pour les universités bilingues de l'Ontario. Le Comité a donc recensé au total environ 1 300 francophones. Près de 500 enseignants travaillaient dans les deux collèges francophones de l'Ontario. Aujourd'hui, le nombre de francophones au sein de l'ACPPU atteindrait 1 800. Le recensement des francophones pose des difficultés pratiquement insurmontables dans les universités anglophones, car si on peut toujours y repérer des îlots francophones dans les départements de français ou de langues modernes, il est impossible de comptabiliser les nombreux francophones œuvrant dans les départements de chimie, de génie, de littérature, de criminologie ou de sciences politiques, pour ne nommer que ceux-là. Combien y a-t-il de francophones dans ces institutions? Certains disent que la majorité des membres individuels francophones de l'ACPPU se trouvent dans ces établissements... Dans un rare sondage national sur les conditions de travail dans le secteur de l'éducation postsecondaire tenu en 2009 (Catano et al., 2010), 8,6 % des 1 400 répondants et plus ont déclaré avoir le français comme langue maternelle. Si on applique, à des fins exploratoires, ce pourcentage au nombre total de membres de l'ACPPU, qui était au milieu des années 2000 d'environ 45 000, sans compter les quelque 25 000 membres des trois fédérations provinciales affiliées de professeurs de collège, on obtient environ 3 870 francophones. C'est là bien sûr un ordre de grandeur, mais qui suffit à confirmer le statut de minorité des francophones au sein de l'ACPPU. Évidemment, l'arrivée du SPUL en 2011 a fait bondir le total à 4 970. Encore une minorité, mais désormais plus costaud...

Conclusion : L'épopée des francophones à l'ACPPU

Quelle épopée que celle des francophones à l'ACPPU depuis la création de l'organisation en 1951! À partir de débuts modestes durant les années 1950, où l'Association des professeurs de l'Université Laval figure parmi les groupes fondateurs de l'ACPU et où les francophones n'ont aucune visibilité, aux années 1960 où trois francophones de deux grandes universités du Québec assurent la présidence et quelques francophones, la vice-présidence, au silence grosso modo des années 1970 et 1980 (hormis certains articles en français dans le *Bulletin*), au réveil des années 1990... Puis, la remontée graduelle à partir de 1996, à la suite de la création par le président William Bruneau de la Réunion des associations francophones et bilingues, première instance informelle à offrir aux francophones participant aux assemblées du Conseil un espace de discussion de questions les intéressant et dont les préoccupations sont transmises au Comité de direction. Encore là, maturation de plusieurs années jusqu'à la création du Comité des francophones en 2005, première structure officielle consacrée aux besoins et enjeux des francophones membres de l'ACPPU. Le Comité a pour mandat de réfléchir aux défis rencontrés par les membres de l'ACPPU francophones à l'extérieur du Québec et de fournir des avis au Comité de direction sur diverses questions. Il organise, en juin 2010, un premier colloque des francophones de l'ACPPU, qui connaît un grand succès et qui, selon la soixantaine de participants, commence à rompre leur isolement. L'autre étape significative est la réforme, en 2010, des structures du Comité de direction. Entre autres changements, on crée un poste de représentant des francophones au Comité de direction : dorénavant, les francophones peuvent compter sur un poste au sein de cette instance-clé, du jamais vu! L'année suivante, le Syndicat des professeurs de l'Université Laval, fort de ses 1 100 membres, décide de rentrer dans le giron de l'ACPPU. La participation d'un grand syndicat francophone du Québec pour la première fois depuis bien des années, voilà qui ne peut que renforcer la présence des francophones à l'ACPPU! Un an plus tard, afin de bien reconnaître la spécificité des situations francophones au Canada, on crée un deuxième poste de représentant des francophones, celui-ci pour le Québec. À partir de là, deux postes sont donc assignés d'office aux francophones, une autre première dans l'histoire de l'ACPPU!

Voilà la saga des francophones à l'ACPPU, une longue histoire aux multiples rebondissements, mais qui connaît tout un développement depuis le milieu des années 1990, et particulièrement au cours des années 2000. Ces développements se sont faits grâce à la ténacité et à la résilience des membres du Comité des francophones, mais aussi grâce à la complicité des membres du Comité de direction et du directeur général en poste à partir de 1998, Jim Turk. Comme Acadien et comme sociologue, je sais que les minorités n'ont pas le choix que d'être constamment vigilantes et prêtes à lutter, non seulement pour survivre, mais pour occuper leur place au soleil. C'est exactement ce que les francophones à l'ACPPU ont fait au fil des ans, avec les beaux résultats que l'on connaît. Personne ne peut évidemment prédire l'avenir, mais les astres semblent être alignés pour que les acquis des dernières années se maintiennent et même s'amplifient : déjà, un deuxième colloque a eu lieu en juin 2014. Longue vie aux francophones à l'ACPPU!

Bibliographie

ALLAIN, Greg (2012). *L'ABPPUM: 35 ans de solidarité syndicale (1976-2011)*, album-souvenir, Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton.

ALLAIN, Greg. « Permanence et mutations de l'université », recension du livre de Noam Chomski publié aux éditions Les Presses de l'Université du Québec, *Bulletin de l'ACPPU*, vol. 59, n° 7, septembre 2012.

ALLAIN, Greg. « La FQPPU, Rempart de la « cité universitaire » depuis vingt ans », recension du livre de Pierre Hébert publié par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, *Bulletin de l'ACPPU*, vol. 58, n° 6, juin 2011.

ALLAIN, Greg. « Université Inc. », recension du livre d'Éric Martin et de Maxime Ouellet publié par Lux Éditeur, *Bulletin de l'ACPPU*, vol. 58, n° 10, décembre 2011.

ALLAIN, Greg. *Compte rendu de la séance plénière de la Conférence des francophones de l'ACPPU*, Ottawa, 13 juin 2010.

ALLAIN, Greg. « Quelle différence 12 ans peuvent faire! L'ACPPU en mouvement », 1^{re} partie, Le mot du président, *Bulletin de l'ACPPU*, vol. 54, n° 4, avril 2007.

ALLAIN, Greg. « L'Évolution du syndicalisme au Canada et au Nouveau-Brunswick », *Égalité, Revue acadienne d'analyse politique*, n° 31 (Numéro spécial sur « Les syndicats au Nouveau-Brunswick »), printemps 1992, 41-74.

ALLAIN, Greg et Christian BRIDEAU. *L'ABPUM: vingt ans d'histoire, 1976-1996*, Association des bibliothécaires et des professeurs de l'Université de Moncton, 1997.

BERTRAND, Denis, Robert COMEAU et Pierre-Yves PARADIS. *La naissance de l'UQAM: Témoignages, acteurs et contextes*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.

BIGELOW, Charles, Sylvia GOLD et Paul SIREN. « Rapport du Comité d'examen externe de l'ACPU », *CAUT Bulletin ACPU*, mars 1987, 15-26.

CACHON, Jean-Charles. *Pistes de discussion pour l'atelier portant sur les conditions de travail des francophones*, Conférence des francophones de l'ACPPU, Ottawa, 12 juin 2010.

CATANO, Vic. et al. « Occupational Stress in Canadian Universities: A National Survey », *International Journal of Stress Management*, 17, 3, August 2010, 232-58.

CSN-CEQ. *Histoire du mouvement ouvrier au Québec: 150 ans de luttes*, 1984.

DEGUIRE, Paul. *Comité des francophones: questions à poursuivre*, juin 2010.

DESGAGNÉ, A. et R. MILLER. *L'Université et la syndicalisation des professeurs*, Étude spéciale n°3 pour le Conseil des universités, Éditeur officiel du Québec, 1975.

FOURNIER, Marcel. *Syndicalisme et gestion universitaire*, discours prononcé à l'ouverture du Congrès du 20^e anniversaire de la FAPUQ, 4 décembre 1987 (repris dans Hébert, 2011, 37-38).

GILL, Louis. *Trente ans d'écrits syndicaux: contributions à l'histoire du SPUQ*, Montréal, Syndicat des professeurs de l'Université du Québec, 2002.

HÉBERT, Pierre. *La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU): Rempart de la « cité universitaire » depuis vingt ans (1991-2011), Chronique d'une odyssée fédérative depuis 1967*, Montréal, FQPPU, 2011.

HERON, Craig. *The Canadian Labour Movement: A Short History*, 3rd édition, Toronto, James Lorimer, 2012.

HUNT, Gerald et David RAYSIDE, eds. *Equity, Diversity and Canadian Labour*, Toronto, University of Toronto Press, 2007.

LACOUTURE, Yves, et al. (tout le Comité exécutif du SPUL). « Spécial : affiliation à l'ACPPU », *Le SPULTIN*, vol. 22, n° 1, janvier 2011.

LÉGER, Robert. *The Staff of CAUT 1959-2001*, 2001.

LEROUX, Georges et André VIDRICAIRE (sous leur direction) « Vingt-cinq ans de syndicalisme universitaire : éléments d'histoire et enjeux actuels », *Analyses et discussions*, n°5, Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, 1996.

OGMUNDSON, R. et M. DOYLE. « The Rise and Decline of Canadian Labour, 1960 to 2000 : Elites, Power, Ethnicity and Gender », *Canadian Journal of Sociology*, 27, 3, 413-54, 2002.

PARROT, Jean-Claude. *Unité et diversité: comment construire un syndicat national fort et inclusif*, allocution présentée à la Conférence des francophones de l'ACPPU, 11 juin 2010.

PETTIGREW, Louise. *Une histoire de solidarité syndicale: Les 25 ans du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (1974-1999)*, Québec, SPUL, 1999.

RAYSIDE, David. « Equity, Diversity, and Canadian Labour : A Comparative Perspective », dans Gerald Hunt et David Rayside, eds, *Equity, Diversity and Canadian Labour*, Toronto, University of Toronto Press, 208-43, 2007.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. « Couverture syndicale au Canada, 2012 », *Travail*, 2012.

ROUILLARD, Jacques. *Apprivoiser le syndicalisme en milieu universitaire: Histoire du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal*, Montréal, Boréal, 2006.

ROY, P.M. « Le syndicalisme professoral dans l'université » dans *L'Université québécoise du proche avenir*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 359-78, 1973.

SHORTEN, Sarah. « L'accord ACPU/FAPUQ : La naissance d'une nouvelle relation avec la FAPUQ », *Bulletin ACPU*, juin, 7, 1989.

SMUCKER, J. *Industrialization in Canada*, Scarborough, Prentice-Hall, 1980.

TUDIVER, Neil. *Universities for Sale: Resisting Corporate Control over Canadian Higher Education*, CAUT Book Series n°1, Toronto, James Lorimer, 1999.

VIDRICAIRE, André (sous sa direction). *Le syndicalisme universitaire et l'État*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1977.

Annexe I

Liste des présidents francophones de l'ACPPU

1962-1963	Émile Gosselin, Université Laval
1965-1966	Jacques Saint-Pierre, Université de Montréal
1971-1972	Robert Bertrand, Université de Montréal
1996-1998	William Bruneau, Université de la Colombie-Britannique
2006-2008	Greg Allain, Université de Moncton

Annexe 2

Liste des vice-présidents francophones de l'ACPPU

1955-1956	Arthur Tremblay, Université Laval
1956-1957	Jean-Charles Falardeau, Université Laval
1958-1959	Maurice Labbé, Université de Montréal
1964-1965	Jacques Saint-Pierre, Université de Montréal
1970-1971	Robert Bertrand, Université de Montréal
1987-1988	Marie-Andrée Bertrand, vice-présidente externe, Université de Montréal
1994-1995	William Bruneau, Université de la Colombie-Britannique
2005-2006	Greg Allain, Université de Moncton

Annexe 3

Liste des professionnels francophones à l'ACPPU

1966-1970	Mireille Lapointe, chercheuse
1969-1971	Wilfrid Dubé, secrétaire général adjoint
1971-1972	Bertrand Dionne, agent de recherche
1973-1975	Marie-Claire Pommeze, négociations collectives
1973-1977	Georges Frappier, assistant au secrétaire général, avantages économiques
1978-2007	Robert Léger, avantages économiques, négociations collectives, relations avec les gouvernements
1985-1999	Louise Caron, traductrice
1985-2004	Christiane Tardif, négociations collectives
1988-2001	Mariette Blanchette, avocate
1989-1992	Hélène Bibault, négociations collectives
1996-1999	Pierre Choquette, négociations collectives
1997-1998	Claude Dionne, secrétaire général par intérim
2004-2014	Mariette Pilon, avocate générale

Nota : il faut également compter le personnel professionnel anglophone bilingue, comme Witold Weynerowski, assistant à la recherche, 1963-1965; Tim Stutt, relations avec les gouvernements, 1988-1996; Kevin Banks, avocat, 1993-1998; Peter Simpson, négociations collectives, 2013; Chantal Sundaram, négociations collectives, 2010; Robert Ramsay, recherche et action politique, 2010.

Nota : je remercie Robert Léger, dont le document « The Staff of CAUT 1959-2001 », a été très utile pour compléter mes propres notes.

Annexe 4

Programme de la Conférence des francophones de l'ACPPU, 11-13 juin 2010

Conférence des francophones de l'ACPPU :

FRANCOPHONES MINORITAIRES ET SYNDICALISME DANS L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE:
DE LA DÉFENSE DES DROITS À LA PLEINE RECONNAISSANCE

11 au 13 juin, 2010
Hôtel Sheraton Ottawa
Ottawa, Ontario

APERÇU GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Cette conférence s'adresse à toutes les catégories de francophones, tant dans les institutions postsecondaires francophones que bilingues et anglophones. Le but de la conférence est d'échanger et réfléchir sur les défis vécus par les francophones, de mettre en commun les pratiques exemplaires, et de proposer des solutions concrètes. La conférence vise aussi à briser l'isolement des francophones et à les réunir.

Agenda

Vendredi le 11 juin

SALON RIDEAU

19h00-19h30 **Inscriptions**

19h30

Ouverture:

Penny Stewart, présidente de l'ACPPU

Mot d'ouverture :

Paul Deguire, président du Comité des francophones

Présentation : Jim Turk, directeur général de l'ACPPU

Conférencier principal : Jean-Claude Parrot, ancien président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, ancien vice-président du Congrès du travail du Canada

SALON E & F

21h00 Réception avec bar payant

La longue marche // Les francophones à l'ACPPU (1951-aujourd'hui)

Samedi le 12 juin

SALON RIDEAU

9h00-9h30 **Thème : Conditions de travail** - Ce thème traite des activités réalisées par les francophones dans leur milieu de travail ou du fait de leur statut d'enseignant et (ou) de chercheurs en tant que francophones. L'atelier cherchera à identifier plus particulièrement les activités qui ne sont pas reconnues dans les conventions collectives mais qui devraient l'être.

Introduction : Jean-Charles Cachon (Université Laurentienne), Fernand Bégin (La Cité Collégiale), Yalla Sangaré (Université Sainte-Anne) et Marc Lamoureux (Saint Mary's University)

SALON B, C, E & F

9h35-10h30 Discussion de groupe

Institutions bilingues - **SALON F**

Modérateur : Jean-Charles Cachon

Institutions anglophones - **SALON E**

Modérateur : Marc Lamoureux

Petite institutions - **SALON C**

Modérateur : Yalla Sangaré

Institutions francophones - **SALON B**

Modérateur : Fernand Bégin

10h30-10h45 Pause café

SALON RIDEAU

10h45-11h15 **Thème : Iniquités de nature linguistique** - On discutera ici des iniquités qui découlent du fait de travailler en français et des moyens mis en place ou à définir pour réduire ces iniquités. On parle ici de situations non couvertes par les conventions collectives.

Introduction : Réal Fillion (Université de Sudbury), Ginette Mageau (Université d'Ottawa) et Yalla Sangaré (Université Sainte-Anne)

SALON C, E & F

11h20-12h30 Discussion de groupe

Général - **SALON F**

Modératrice : Ginette Mageau

Général - **SALON E**

Modérateur : Réal Fillion

Général - **SALON C**

Modérateur : Yalla Sangaré

40 //

SALON O'CONNOR

12h30-14h00 Déjeuner fourni

SALON RIDEAU

14h00-15h15 **Historique des francophones à l'ACPPU : La longue marche**

Présentateurs : Greg Allain, Président sortant de l'ACPPU, et Bill Bruneau, ancien président de l'ACPPU

15h15-15h30 Pause Café

SALON RIDEAU

15h30-16h00 **Thème : Iniquité dans la défense des droits** – Quelles sont les difficultés liées à la défense des droits syndicaux des francophones? On abordera à la fois la gestion syndicale et les services offerts en français et tout le processus de négociations et de griefs et arbitrage. Plus précisément, les problèmes liés à la tenue de causes arbitrales en français dans des provinces à minorité francophone. Que devrait faire un syndicat pour assurer des services adéquats en français? Notamment, on considère la situation des petites institutions francophones et bilingues qui manquent de fonds pour bien représenter leurs membres.

Introduction : Joël Michaud (Université de Moncton) et Jean-Charles Cachon (Université Laurentienne)

SALON C, E & F

16h00-17h00 Discussion de groupe

Général - **SALON F**

Modérateur : Jean-Charles Cachon

Général - **SALON E**

Modérateur : Joël Michaud

Général - **SALON C**

Modérateur : Paul Deguire

18h00 Dîner de groupe (optionnel)

Dimanche le 13 juin

SALON RIDEAU

9h00-9h45 **Le rôle des associations provinciales: FQPPU, FAPPUNB et SEFPO** – Table ronde sur le rôle des associations provinciales de professeurs d'universités ou de collèges.

Panélistes

Françoise Naudillon (Fédération Québécoise des professeures et professeurs d'université)

Linda Lequin (Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick)

Fernand Bégin (Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario)

Animateur : Raymond Laprée (Université Saint-Paul)

9h45-10h00 Pause café

SALON RIDEAU

10h00-11h45 **Plénière : rapports des discussions en atelier, recommandations et bilan de la conférence**

Animateur : Paul Deguire

11h45-12h00 **Clôture**

Paul Deguire, président du Comité des francophones

Annexe 5

Les conditions de travail des francophones

Jean-Charles Cachon

Conférence des francophones, 12 juin 2010, Ottawa

But de l'atelier

Le but de cet atelier est de déterminer les activités effectuées par les francophones dans leur milieu de travail (ou en dehors de celui-ci) du fait de leur statut d'enseignant, de bibliothécaire ou de chercheur francophone.

On cherche surtout à préciser les activités qui ne sont pas reconnues dans les conventions collectives, mais qui devraient l'être.

Domaines d'activité particuliers aux francophones

Compétence linguistique : traduction, interprétation, enseignement dans les deux langues officielles et autres, souvent au pied levé et sans reconnaissance de valeur.

Représentation en comités, notamment dans les institutions qui ont des « instances francophones » (à défaut d'un meilleur vocable), engendrant un surcroît de travail pour des structures n'existant pas ailleurs.

Services en français assurés par les francophones pour pallier l'absence de services officiels : gestion syndicale, services aux étudiants, accueil des personnalités francophones en visite (Calgary) – faut-il facturer des tarifs d'« escorte »?

Tâches administratives non rémunérées et non inscrites dans les conventions collectives : prestation bénévole de services, dépannage des unilingues anglophones, correction de textes et de documents, révision des traductions de documents officiels, d'annonces publicitaires, de terminologies spécialisées.

Enseignement

La présence de classes peu nombreuses rend l'enseignement plus anodin aux yeux des gens qui n'enseignent pas et qui ignorent qu'il est plus difficile de travailler avec des petits groupes.

Le faible nombre d'inscriptions est associé à des problèmes de gestion financière dont les professeurs subissent les conséquences, qui se traduisent par des charges d'enseignement plus lourdes : nombre accru de préparations de cours pour les francophones (qui ne bénéficient pas du fait d'avoir à donner le même cours à plusieurs groupes) à charges d'enseignement égales.

La lecture des conventions collectives des petites institutions universitaires francophones montre également la lourdeur relative des charges d'enseignement (une charge « normale » pouvant représenter jusqu'à six à huit cours, contre quatre à cinq cours dans les autres institutions).

Bibliothécaires

Le nombre plus faible d'étudiants francophones et d'usagers du matériel didactique en français élargit le champ de travail des bibliothécaires francophones, qui doivent dans certains cas devenir des spécialistes tous azimuts...

Recherche : langue de publication, rejet des articles rédigés en français provenant de l'Ontario de la part d'un responsable de revues savantes du Québec, reproches des collègues quant à la décision de publier ou non en langue française, pressions diverses pour adhérer à une certaine idée de la conformité en recherche (« donner l'exemple », « défendre une cause prétendue », etc.).

Activités communautaires sur le campus : défendre une cause ou une activité, se faire critiquer pour avoir participé ou non à telle ou telle activité, etc.

Activités communautaires hors campus : prestation bénévole de services, comme siéger à des comités ou à des conseils d'administration, diriger des assemblées, donner du temps, effectuer des contributions financières, participer à toutes sortes d'activités et offrir des services que l'on ne demanderait pas à des dentistes, des mécaniciens ou des avocats...

Conséquences : hypothèses

Charge de travail alourdie à la fois du point de vue :

- du nombre d'heures;
- de la complexité (nombre de tâches).

Progression de la carrière ralentie :

- Activités non reconnues

Promotions plus longues à obtenir (?)

Progression plus lente du salaire (?)

Annexe 6

Notes des secrétaires d'atelier lors de la Conférence des francophones de l'ACPPU, 11-13 juin 2010

Thème 1 : Les conditions de travail des francophones

Ce thème comprend toutes les activités réalisées par les francophones dans leur milieu de travail ou du fait de leur statut d'enseignant ou de chercheur francophone. L'atelier vise à déterminer plus particulièrement les activités qui ne sont pas reconnues dans les conventions collectives, mais aussi celles pour lesquelles les francophones sont indemnisés, ou récompensés, par l'employeur.

Exemples :

Nécessité de vérifier l'application des modifications apportées à des programmes : par exemple, lorsqu'un programme est offert en anglais et en français, une décision prise par la majorité anglophone de modifier certaines exigences relatives aux cours dispensés en anglais peut avoir des conséquences sur les cours offerts en français. Également, le resserrement des exigences d'admission à un programme en anglais peut avoir pour effet de réduire les inscriptions au programme en français et menacer sa viabilité.

Compétence linguistique : les politiques des universités en matière de compétence linguistique varient dans le temps, ce qui empêche la mise en application de mesures efficaces.

Représentation francophone à des comités : s'applique dans certaines universités aux Autochtones et aux femmes.

Existence de comités spécifiques à la francophonie ou découlant de la présence d'une minorité linguistique francophone.

Prestation bénévole de services : le surcroît de travail résulte aussi de la prestation bénévole de services qui ne sont pas offerts, mais pour lesquels il existe un besoin. C'est notamment le cas de la gestion syndicale, et probablement aussi de tâches accomplies au quotidien par les professeurs et les bibliothécaires francophones, au-delà des tâches de traduction et d'interprétation.

Administration : demandes de siéger à des comités en tant que francophones, rendre bénévolement des services (qui ne comptent jamais lors des évaluations de carrière...), comme faire des traductions de dernière minute, assurer l'interprétation durant une réunion, dépanner une personne unilingue (cela peut aller jusqu'à représenter l'institution lors d'une fonction officielle), corriger des documents, des annonces publicitaires et autres. À noter que ces services sont toujours demandés très poliment, mais ils sont strictement, pour les francophones concernés, une perte de temps et un danger pour leur carrière.

Collègues francophones : participer à des activités organisées pour les francophones; défendre une personne, une activité, une cause ou un domaine de recherche; publier en français (se voir reprocher de le faire ou de ne pas le faire); essayer des critiques sur son comportement vis-à-vis de la

communauté; et subir des pressions diverses, qui peuvent entraîner des conflits interdépartementaux ou intradépartementaux.

Collègues non francophones : traduire, interpréter, corriger des textes.

Communautés francophones : attentes concernant la prestation bénévole de services (siéger à des comités, diriger des activités), donner du temps, donner de l'argent – souvent des demandes que l'on ne penserait jamais à présenter à des dentistes, des chirurgiens, des avocats, des chiropraticiens, des mécaniciens, des agriculteurs, etc. Le professorat suscite des comportements bizarres...

Quelles sont les conséquences de ces pressions?

Ces pressions entraînent, de manière générale, une charge de travail accrue. Plus particulièrement, elles obligent le professeur francophone à « jouer des rôles » et, ainsi, à développer des réseaux dans des milieux plus variés que ses collègues anglophones afin de satisfaire aux exigences de sa carrière tout en répondant aux pressions. Cela est d'autant plus vrai en milieu bilingue, où la majorité anglophone décide du cheminement de la carrière, bien que la majorité du travail ait lieu avec la minorité francophone (au moins pour ce qui est de l'enseignement).

Thème 2 : Questions de nature linguistique

On discutera ici des iniquités qui découlent du fait de travailler en français et des moyens mis en place ou à définir pour réduire ces iniquités.

Exemples :

La documentation (livres, ressources diverses) est moins variée.

Les livres, manuels, abonnements et documents sont plus coûteux.

Il existe des problèmes d'intégration culturelle dans les classes comprenant des étudiants venus d'horizons multiples (immersion, Acadie, Afrique ou Maghreb, par exemple).

L'anglicisation et l'assimilation des francophones créent des problèmes particuliers.

En période de compressions budgétaires, les mesures générales du type « réduction des budgets départementaux de 25 % » touchent beaucoup plus fortement les petits départements, donc les francophones.

Proposer des mesures de service minimum.

Resserrer les critères pour l'abolition de programmes destinés à la minorité linguistique.

Thème 3 : Défense des droits et gestion syndicale

Quelles sont les difficultés posées par la défense des droits syndicaux des francophones? On abordera à la fois la gestion syndicale et les services offerts en français ainsi que tous les processus relatifs aux négociations et aux griefs (traitement et arbitrage). On traitera plus précisément des problèmes liés à la tenue de procédures d'arbitrage en français dans des provinces à minorité francophone. Que devrait faire un syndicat pour assurer des services adéquats en français?

Exemples :

Avoir du personnel rémunéré bilingue au bureau du syndicat, ce qui coûte plus cher.

Avoir autant de membres de la direction du syndicat que possible capables de comprendre le français, ce qui limite le bassin de ressources humaines potentiel.

Assurer autant que possible des services de griefs et d'arbitrage en français : ce qui est, en pratique, à peu près impossible, à moins d'avoir recours à des services de traduction et d'interprétation, qui ne peuvent qu'être exceptionnels en raison de leur coût et de l'effort logistique nécessaire.

Tout cela exige des décisions délibérées qui peuvent être perçues comme étant discriminatoires de la part de membres qui ne peuvent pas travailler en français.

À noter aussi que, comme les services offerts en français ne le sont jamais pleinement, une frange de membres se plaint constamment de ne pas avoir suffisamment de services, de recevoir tardivement les documents en français, etc.. Cela ternit l'image du syndicat auprès des membres, mais aussi l'image des francophones dans leur ensemble – que l'on accuse discrètement de toujours se plaindre. Cela crée une spirale négative qui décourage certains membres, pourtant très compétents, de prendre part aux activités syndicales – il y a donc un effet démobilisateur.

Propositions à faire à la fin de la conférence

Thème 1 : Proposer une clause modèle pour réduire les iniquités dans les conditions de travail.

Thème 2 : Mettre en commun les modèles de bonnes solutions et de pratiques exemplaires réussies.

Thème 3 : Favoriser le réseautage et la concertation syndicale, notamment en matière d'identification de ressources francophones en droit (avocats) et en arbitrage, et dans les services dispensés par l'ACPPU et par les organisations provinciales en plus des syndicats locaux.

Annexe 7

Compte rendu de la séance plénière de la Conférence des francophones de l'ACPPU, le 13 juin 2010

par Greg Allain, président sortant de l'ACPPU

Première partie

Notes des secrétaires d'atelier : synthèse des éléments retenus dans les dix groupes de discussion, voir le document inclus à l'annexe 6.

Deuxième partie : Interventions de la salle

Dans les petites universités isolées, quand on ouvre un poste permanent, on devrait l'offrir d'abord à l'interne. Des gens sont venus occuper des postes temporaires et ont fait l'effort de s'intégrer. On devrait leur donner la priorité, d'autant plus qu'on a toujours de la difficulté à recruter et à garder des candidats. Les candidats venant du Québec semblent parfois bénéficier d'un traitement préférentiel, puisqu'on leur donne souvent des contrats de 12 mois, alors que ceux qui sont sur place ne reçoivent généralement que des contrats de 8 ou 10 mois.

La précarité touche particulièrement les contractuels, qui sont souvent des femmes.

L'ACPPU devrait offrir un atelier d'information sur les difficultés rencontrées par les francophones dans les universités anglophones pour aider ces derniers à les surmonter (ce n'est pas toujours facile avec un syndicat anglophone).

Les postes sont souvent pourvus trop tard (en juillet, même en août souvent).

Il y aurait lieu d'examiner la question de l'identification des francophones. Qui est francophone? Comment peut-on savoir combien il y en a? Difficile, entre autres dans les universités anglophones! Sondage national? Un problème : les professeurs francophones ne s'identifient pas comme tels à l'embauche. Le formulaire d'auto-identification vise seulement les quatre groupes désignés par le gouvernement fédéral aux fins de l'équité en matière d'emploi (et encore, cette identification est volontaire). Il n'y est pas question de l'appartenance à un groupe linguistique. Un exemple à suivre : la « cartographie sociale » faite par le SEFPO (le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, section collègues)? Des enquêtes locales dans chaque association? Identifier un francophone dans chaque association pour servir de point de contact? Utiliser la liste CAUT-GEN francophone?

Devrait-on envisager de créer partout un club local francophone/francophile? Ce serait peut-être le noyau initial pouvant servir à d'autres fins? Des gens y travaillent à l'Université Saint Mary's.

La reconnaissance du surcroît de travail est le point le plus important! Tout commence par la convention collective. Bravo au Comité des francophones pour avoir produit un très bon énoncé de principes. Maintenant, il faudrait vite rédiger une clause modèle. Ce serait une façon d'informer les anglophones de l'éventail des contributions des francophones.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il faudrait viser à ce que les recherches publiées en français ne soient pas pénalisées, en dépit d'un fort courant valorisant la publication en anglais, y compris... en France! Il y a toutefois deux langues officielles au Canada. Cette tendance à publier des textes scientifiques en anglais est très préoccupante. À court terme, certaines administrations (et même des collègues au sein de comités de permanence ou de promotion) en viennent, par exemple, à ne pas reconnaître les publications scientifiques en français ou à leur accorder une moindre valeur comme si, d'office, elles étaient inférieures. Une représentante de l'École de médecine du Nord de l'Ontario dit que l'École a pour mandat de créer une chaire de médecine en français. L'existence d'une discrimination linguistique dans le secteur de la recherche serait pour l'École un phénomène très inquiétant. Par conséquent, le Comité des francophones devrait rédiger un énoncé de principes et une clause modèle sur la reconnaissance des publications en français.

Cette deuxième proposition est adoptée à l'unanimité.

Recherche : fournir des instruments concernant des services déontologiques et juridiques pour la recherche en français.

Recherche : distinguer le facteur d'impact des publications en français de celui des publications en anglais (les premières étant forcément moins abondantes).

C'est bien de vouloir valoriser formellement la publication d'ouvrages en français, mais on ne peut faire abstraction du courant international en faveur de la publication en anglais. Il y a donc une éducation à faire auprès de nos propres collègues pour renverser la vapeur et freiner ce dérapage... Le Comité des francophones peut-il y réfléchir? Par contre, l'établissement d'une clause modèle de l'ACPPU peut encore contribuer à un changement en ce sens.

Il faut critiquer tout le système de citations (« Quotation Index »), de mesures quantitatives, etc., qui reviennent à des indicateurs de performance : donc, amener une composante critique = il y a plusieurs façons d'évaluer la recherche. Il y a aussi des éléments qualitatifs importants. Il faut pouvoir comptabiliser tous les éléments.

En outre, si on regarde l'ampleur des subventions, on doit tenir compte du gros décalage entre les moyens du CRSNG (beaucoup plus substantiels) et ceux du CRSH, par exemple.

Pour contrer les empêchements de nature financière : étudier la possibilité de créer un fonds de solidarité pour les petites institutions. Discussions et recherches à ce sujet par le Comité des francophones. À quelles fins? Principalement pour assumer le coût des griefs et des arbitrages. (On pourrait penser aussi aux coûts d'autres professionnels, comme les actuaires.) Le manque de fonds empêche parfois les petites institutions de poursuivre des griefs pourtant importants. Modèle : le programme fédéral de contestation judiciaire en matière d'éducation? Les gouvernements y contribuaient-ils? Les employeurs? 1 %, ½ % des cotisations des associations à l'ACPPU? Contribution obligatoire ou volontaire, comme pour le Fonds de la liberté académique? La proposition est adoptée à l'unanimité. (Cette résolution sera par la suite mise de côté par le Comité de direction en raison de la grande difficulté à amasser des fonds, sauf dans le cas du Fonds de la liberté académique.)

Que peut faire l'ACPPU par rapport aux abolitions de postes francophones dans les universités bilingues : la priorité va aux postes anglophones... Dans les universités anglophones, les départements de français ont souvent été amalgamés avec les départements de langues modernes. Par conséquent, le problème n'est pas limité aux universités bilingues : il se pose d'abord dans les universités bilingues, mais aussi dans les universités canadiennes en général.

L'érosion des programmes et de l'enseignement du français dans les universités anglophones.

La proposition comporte donc deux volets.

D'une part, des universités bilingues se présentent comme des établissements ayant une composante francophone, mais n'investissent pas dans des postes francophones. D'autre part, on souhaite que le Comité des francophones et l'ACPPU réagissent aux compressions dans les programmes de français dans les universités anglophones. Plus globalement, on demande à l'ACPPU de dénoncer l'érosion de postes, de programmes, de cours et de services en français.

En conclusion, tous les participants expriment leur enthousiasme à l'égard des présentations et des discussions qui ont eu lieu pendant ce premier colloque des francophones et espèrent fermement que celui-ci fera l'objet de suivis sérieux, en attendant la tenue d'un prochain colloque!

Annexe 8

Bilan des réalisations du Comité des francophones de l'ACPPU depuis sa création en 2005

**par Greg Allain,
membre ordinaire du Comité de direction de l'ACPPU,
représentant des francophones**

À sa réunion d'août 2011, le Comité des francophones avait inscrit à l'ordre du jour la présentation d'un bilan de ses réalisations. Six ans après sa création, une telle initiative s'avère tout à fait pertinente. Des bilans partiels ont évidemment été dressés à plusieurs reprises. Cette fois-ci, j'estimais cependant qu'il serait à propos de dresser un bilan plus complet, d'autant plus que j'avais suivi de près les travaux du Comité depuis ses débuts, et que j'avais même été le premier président.

Un observateur externe pourrait avoir l'impression que, jusqu'ici, le Comité a principalement réalisé deux choses : la tenue du premier colloque de l'ACPPU sur les questions francophones en juin 2010, et la production d'un premier énoncé de principes intitulé « La reconnaissance de la charge de travail accrue des francophones en milieu minoritaire ».

Prenons ce dernier élément : une ébauche circule présentement (août 2011) dans les autres comités pour qu'ils en discutent et y apportent des révisions, le cas échéant (le Comité des bibliothécaires en traitera à sa réunion d'octobre, qui précède tout juste le Colloque des bibliothécaires). À sa réunion d'août 2011, le Comité des francophones a rédigé une ébauche de clause modèle pour accompagner ce premier énoncé de principes, de même qu'une ébauche de deuxième énoncé intitulée « La reconnaissance égale des publications scientifiques en langue française pour fins de permanence et de promotion », assortie elle aussi d'une clause modèle préliminaire.

Ces différents documents font partie des recommandations du premier colloque sur les questions francophones, qui a réuni une soixantaine de participants de partout au Canada en juin 2010. La planification de ce colloque et de ses différents volets – allocutions de conférenciers, présentations sous forme de panels et ateliers de discussion – a demandé près de deux ans de travail. De l'avis de tous, le colloque a remporté un vif succès, et a contribué, aux dires de plusieurs, à rompre l'isolement souvent vécu par les francophones œuvrant dans les universités et les collèges du Canada.

Pour cette raison, et pour la richesse des informations et des échanges de vues lors de ce colloque, les participants ont unanimement recommandé la tenue de tels colloques sur une base régulière (tous les deux ou trois ans, selon le calendrier déjà chargé de l'ACPPU). Conséquemment, le Comité des francophones s'informerait dès l'automne 2011 de la possibilité de tenir un deuxième colloque au plus tard en 2013.

Parmi les autres réalisations du Comité (il faut noter que les deux premières années ont été consacrées à des séances de « remue-méninges » pour préciser notre mandat et nos priorités), on peut mentionner :

- La publication d'un plus grand nombre d'articles en français dans le *Bulletin de l'ACPPU* : il faut reconnaître que beaucoup de ces textes sont des traductions, mais le Comité entend continuer à encourager la publication de textes originaux en français dans les sections « Tribune libre » ou « Coin des livres » (comme la recension de Greg Allain de l'histoire de la FQPPU dans le *Bulletin* de juin 2011, et ses deux recensions subséquentes : Allain, 2011, 2012). Avant la création du Comité, le Caucus francophone (qui s'appelait, à compter du milieu des années 1990, « Réunion des associations francophones et bilingues ») avait déjà revendiqué que le *Bulletin* publie plus d'articles en français.
- La revendication voulant que des conférenciers et des panélistes s'expriment en français aux assemblées du Conseil a donné lieu épisodiquement à des prestations en français, mais beaucoup reste à faire à ce chapitre. Le retour du SPUL devrait fournir un plus grand éventail d'invités syndicalistes francophones dans diverses sphères d'expertise.
- La demande d'ateliers de discussion en français à l'occasion des assemblées du Conseil de l'ACPPU a été exaucée une ou deux fois déjà : il faudra rappeler cette demande au Comité de direction. Lorsqu'on prévoit, par exemple, huit ateliers, ce n'est pas compliqué d'en inclure un en français.
- Trois des derniers professionnels engagés par l'ACPPU sont des personnes jeunes, très compétentes et bilingues. Il faut encourager cette pratique.
- La réforme des structures du Comité de direction, qui a été adoptée à l'assemblée du Conseil de mai 2010 et qui est entrée en vigueur à l'assemblée de mai 2011, a donné lieu, pour la première fois dans l'histoire de l'ACPPU, à la création d'un poste réservé aux francophones (représentant ordinaire des francophones) : c'est là la réalisation d'un souhait maintes fois exprimé par le Comité.
- Une liste web de membres francophones a été dressée : elle compte une quarantaine de noms, la plupart recueillis lors du premier colloque. La liste est cependant inactive pour le moment : avant de l'activer, il faudra en préciser les objectifs. Si elle évoluait dans le sens d'un babillard électronique, il faudrait alors s'assurer de fournir un contenu et des mises à jour périodiques, ce qui peut s'avérer très exigeant.
- Il a été demandé au personnel de l'ACPPU de faire une recherche sur l'étendue des contributions financières de Patrimoine Canada à nos institutions francophones et bilingues (le financement de ce ministère représente une part importante du budget des plus petites institutions) et sur les difficultés posées par l'absence d'un financement à long terme. Malheureusement, la réponse sommaire fournie par le membre du personnel (qui a quitté l'ACPPU depuis) à qui on avait confié le travail n'est pas satisfaisante. Il faudra rappeler ce dossier au Comité de direction.
- Le Comité a tenu deux séances de travail avec le Comité des bibliothécaires sur des sujets d'intérêt commun, notamment le prix plus élevé des documents en français, la production et la diffusion d'ouvrages (y compris des manuels en français), et la nécessité du réseautage et des échanges électroniques pour pallier la dispersion des francophones dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Canada.

- Le Comité a contribué¹ au mémoire que Greg Allain a présenté en français au nom de l'ACPPU au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes le 12 mars 2009 (reproduit à l'annexe 9).
- Appuyé par des collègues et inspiré notamment par nos discussions, un des premiers membres du Comité, Raymond Laprée, de l'Université Saint-Paul d'Ottawa, a été le fer de lance de la syndicalisation du personnel académique de cette institution¹ en juin 2008.
- Les premières années, le Comité a inscrit à l'ordre du jour de ses réunions une visite d'intérêt général pour ses membres : c'est ainsi que le Comité a rendu visite à l'Université Saint-Paul, à la Cité collégiale et à Statistique Canada.
- Les membres du Comité ont fait la promotion des cours en français fournis en région par l'ACPPU (par exemple, à l'Université Sainte-Anne, à l'Université de Moncton, etc.).
- Les discussions sous la rubrique « Tour de table » lors des réunions du Comité, où chaque membre informe les autres des nouvelles et des défis syndicaux de son campus, ont fortement contribué à une meilleure connaissance des enjeux à l'échelle locale, régionale et nationale. Ces échanges de vues ont pu enrichir et orienter l'action du Comité depuis ses débuts.
- De par son existence et ses rapports d'étape fournis au Comité de direction et au Conseil de l'ACPPU, le Comité a informé ces instances quant à la réalité et aux besoins des francophones et les y a sensibilisées, constituant véritablement la Voix des francophones à l'ACPPU.

Post-scriptum

À ce bilan, déjà plutôt impressionnant, on serait tenté d'ajouter un élément. Il se pourrait en effet que, par sa présence et ses initiatives pour faire de l'ACPPU un milieu plus accueillant pour les francophones, le Comité ait eu une influence indirecte et modeste sur la décision du Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL) de réintégrer les rangs de l'ACPPU à l'assemblée du Conseil d'avril 2011². Quoi qu'il en soit, le retour³ des 1 100 membres du SPUL au sein de l'ACPPU vient sensiblement augmenter le nombre de francophones, et accentuer le profil véritablement national de l'ACPPU.

-
1. Ces éléments et les deux suivants ont été ajoutés par le président actuel du Comité, Yalla Sangaré.
 2. En décembre 2010, le Comité exécutif du SPUL m'avait invité, de même que Peter Simpson, à rencontrer son Conseil d'administration pour expliquer les avantages du rattachement à l'ACPPU et répondre aux questions de la soixantaine de membres présents. Après notre départ, un vote a eu lieu et il aurait été unanime en faveur du rattachement. Par la suite, en février 2011, un référendum auprès de tous les membres du SPUL aboutit à un vote majoritaire pour la réintégration du SPUL au sein de l'ACPPU.
 3. Le SPUL a été membre de l'ACPPU jusqu'aux années 1990, moment où il a dû s'en retirer pour des raisons budgétaires. L'ancêtre du SPUL, l'Association des professeurs de l'Université Laval (avant la vague de syndicalisation au Québec dans les années 1960 et surtout 1970), faisait partie du groupe de six associations canadiennes à l'origine de la création de l'ACPU en 1951.

Annexe 9

Présentation au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes

par Greg Allain, président sortant de l'ACPPU

Voir le site [Parlement du Canada, Comité permanent des langues officielles, « Témoignages », le 12 mars 2009](#)

Mesdames et messieurs,

Bonjour! Mon nom est Greg Allain, je suis professeur de sociologie à l'Université de Moncton et président sortant de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université. Je suis accompagné de la présidente de l'ACPPU, madame Penni Stewart, qui est professeure de sociologie à l'Université York.

L'ACPPU est une organisation nationale bilingue qui représente 65 000 membres du personnel académique sur 120 campus universitaires et collégiaux au Canada.

1. Rôle-clé joué par nos membres

Nos membres assurent la formation dans toute une gamme de programmes académiques et professionnels, dans les deux langues officielles, au sein d'une grande variété de communautés de langue officielle en situation minoritaire, de Vancouver à Pointe-de-l'Église.

Beaucoup de nos membres fournissent la formation dans la langue officielle minoritaire, qu'il s'agisse de la formation d'enseignants pour les niveaux primaire et secondaire, d'infirmières, de médecins, d'avocats, de travailleurs sociaux, sans oublier les chercheurs, les journalistes, les artistes, etc.

Nos membres offrent aussi des enseignements très variés dans la seconde langue officielle, à bien des niveaux, y inclus les niveaux postsecondaires.

À l'extérieur du Québec, bon nombre de nos membres remplissent ces fonctions en français dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire, dans des programmes menant soit à un certificat ou à des diplômes universitaires de premier, deuxième ou troisième cycle, dans des collèges et universités à l'intérieur de chaque province.

2. Pour un financement stable et ferme

Nous reconnaissons tout à fait la place centrale qu'occupent les deux langues officielles au Canada; comme l'indique l'introduction de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 :

Agir pour l'avenir :

Les deux langues officielles, le français et l'anglais, représentent une grande richesse culturelle pour le Canada. Fondement et aspect fondamental de l'identité et de la culture canadienne, la dualité linguistique est au cœur des valeurs sur lesquelles le Canada est édifié et qui en font un pays fort, uni et ouvert sur le monde. (p. 7)

Nous sommes donc d'accord sur l'importance à accorder aux programmes destinés à appuyer et à promouvoir les langues officielles.

Le problème se situe au niveau du financement. La nature même des programmes d'études postsecondaires requiert des engagements financiers stables et fermes, particulièrement dans des communautés de langue officielle minoritaire. Cela reflète, en partie, le besoin d'être reconnus comme partenaires égaux, à côté des programmes s'adressant à des communautés majoritaires. Ces derniers vont toujours représenter un danger d'attirer les étudiants minoritaires, surtout si ces programmes bénéficient, eux, d'un financement garanti.

La nature des programmes de niveau postsecondaire est telle qu'ils nécessitent fréquemment un cycle de trois à quatre ans avant de conférer un diplôme. Un financement « mou » ou périodique menace la capacité des institutions à livrer les programmes inscrits à tous les niveaux. Sans un tel engagement financier et institutionnel, les programmes peuvent paraître précaires aux yeux des étudiants.

Pour attirer un personnel académique hautement qualifié pour offrir ces programmes et ainsi contribuer au développement des communautés de langue officielle en milieu minoritaire, les institutions postsecondaires ont besoin du type d'engagement à l'embauche qui est la norme dans ce secteur d'emploi (postes en voie de permanence pour les universités, embauches régulières pour les collèges).

Des programmes de financement à court terme, et même ceux répartis sur cinq ans, risquent de ne pas pouvoir attirer des professionnels qualifiés dans ces communautés, et s'ils y réussissent, ils risquent de ne pas pouvoir les retenir. Un exemple ici : les ententes quinquennales avec les universités semblent assez bien fonctionner, mais le processus de préparation de ces ententes est long et ardu, et il paraît manquer de mesures pour qu'elles s'enchaînent bien. À l'Université de Moncton, où j'enseigne, l'Entente vient de se terminer; l'Université va acheminer en avril ses demandes pour les cinq prochaines années, mais on nous dit que ça va prendre probablement deux ans avant que nous ayons des réponses (la province met beaucoup de temps à préparer sa partie, semble-t-il).

Or, mon département vient de faire approuver un nouveau baccalauréat en criminologie, une formation très populaire partout au Canada, y compris au Nouveau-Brunswick. Comme les fonds de l'Entente sont cruciaux pour le démarrage de ce programme, nous risquons fort de perdre notre collègue criminologue, dont le salaire est prélevé sur ces fonds.

L'autre problème pour ce qui est du financement, c'est qu'il est à frais partagés : il peut s'avérer plus difficile pour des provinces moins nanties comme les Provinces Maritimes de trouver les fonds nécessaires pour égaler ceux du gouvernement fédéral.

3. Le travail est peu ou pas reconnu

Un autre problème auquel nos membres sont souvent confrontés sous la formule de financement actuelle, c'est le surcroît de travail requis pour développer la culture et les programmes des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce surcroît de travail n'est pas officiellement reconnu ni rémunéré.

Les ressources documentaires pour l'enseignement et la recherche dans la langue officielle minoritaire sont fréquemment limitées, que l'on parle de manuels scolaires, d'ouvrages scientifiques ou de

ressources électroniques. Les livres en français, quand il y en a, sont généralement plus chers. Les bibliothèques, particulièrement dans les petites institutions francophones, présentent souvent des carences dans plusieurs domaines. Quant aux professeurs, ils sont régulièrement obligés de traduire du matériel pédagogique non disponible en français, un travail supplémentaire non reconnu. Ceci n'aide en rien le recrutement et la rétention de nouveaux professeurs qualifiés.

Pour corriger ces situations, il faudra investir davantage pour appuyer :

- la traduction d'ouvrages de langue anglaise n'ayant pas d'équivalent en français;
- les quelques petites maisons d'édition en milieu francophone minoritaire (comme Prise de parole à Sudbury, ou les Presses universitaires de Saint-Boniface), puisque les maisons d'édition du Québec ne sont pas toujours ouvertes à publier des ouvrages venant d'ailleurs au Canada et ne s'adressant pas nécessairement à un public québécois;
- la création d'un consortium national d'achat pour les acquisitions des bibliothèques dans les établissements d'enseignement postsecondaires francophones Canada dans l'ensemble du Canada;
- la création d'un réseau électronique pancanadien pour un accès universel aux ressources électroniques (qui sont en pleine croissance en raison des initiatives importantes de numérisation entreprises un peu partout).

En conclusion

Notre préoccupation majeure, et celle de nos membres, est le manque de financement ferme et stable pour tous les programmes de langue officielle au Canada, au niveau des études postsecondaires. La formule actuelle engendre plusieurs effets pervers, que ce soit la difficulté de recruter et de retenir les étudiants ou les professeurs, ou les tâches supplémentaires, et non reconnues, exigées des professeurs. Si la dualité linguistique est le fondement même de notre pays et de notre identité, il devrait valoir la peine de financer adéquatement et sur une base permanente les programmes qui assurent l'appui et le développement des communautés de langue officielle. Je répondrai à vos questions avec plaisir. Merci beaucoup!

Annexe 10

Membres du Comité des francophones, 2005-2013

2005-2008

Greg Allain (Moncton), 1^{er} président (2005-2006)
Anne-Marie Bernier (Saint-Boniface)
Jean-Charles Cachon (Laurentienne)
Paul Deguire (Moncton, 2^e président, 2006-2011)
Jeannette Gaudet (St. Thomas)
Raymond Laprée (St. Paul)
Eileen Lohka (Calgary)
Ginette Mageau (Ottawa)
Yalla Sangaré (Sainte-Anne)

Personnel professionnel :
Peter Simpson, Mélanie Forget

2008-2011

George Ahkras (Collège militaire royal)
Jean-Charles Cachon (Laurentienne)
Paul Deguire (Moncton)
Réal Fillion (Sudbury)
Donal Ipperciel (Alberta)
Robert Leclerc (Ottawa)
Fernand Bégin (SEFPO)
Sylvie Lafortune (Laurentienne)
Linda Lequin (Moncton)
Hélène Tessier (Saint-Paul)
Yalla Sangaré (Sainte-Anne), président

Personnel professionnel :
Peter Simpson, Chantal Sundaram, Mélanie Forget

2011-2013

Georges Ahkras (Collège militaire royal)
Fernand Bégin (SEFPO)
Nicole Cardinal (École de médecine du Nord, Ontario)
Réal Fillion (Sudbury)
Sylvie Lafortune (Laurentienne)
Robert Leclerc (Ottawa)
Linda Lequin (Moncton)
Yalla Sangaré (Sainte-Anne), président

Personnel professionnel :
Chantal Sundaram, Mélanie Forget

Membres d'office :
Greg Allain, Wayne Peters, Jim Turk

2013-

Yalla Sangaré (Sainte-Anne), président
Georges Ahkras (Collège militaire royal)
Jacob Atangana-Abé (Saint-Boniface)
Benoît Dupuis (SEFPO)
Nicole Cardinal (École de médecine du nord, Ontario)
Dimitrios Karmis (Ottawa)
Eileen Lohka (Calgary)
Sylvie Lafortune (Carleton)
Linda Lequin (Moncton)

Personnel professionnel :
Chantal Sundaram



GREG ALLAIN

Ancien président de l'ACPPU (2006-2008)

Membre du Comité de direction de l'ACPPU (2000-2012)

LA LONGUE MARCHÉ

LES FRANCOPHONES À L'ACPPU

1951-AUJOURD'HUI

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) est une fédération nationale, bilingue pratiquement depuis ses débuts. Alors qu'au sein de l'ACPPU, le bilinguisme progressait, la minorité francophone a connu des hauts et des bas au fil des ans, jusqu'à ce que des circonstances favorisent au milieu des années 1990 une véritable reconnaissance des membres francophones au cours des années 2000. Cet ouvrage documente la longue saga des francophones au sein de l'ACPPU et leur nouvelle place au sein des structures officielles de l'organisation.



© 2015 Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview, Ottawa (Ontario) K2B 8K2 \ 613-820-2270 \ www.acppu.ca \

